

HORS-TEXTE

Bulletin de l'AGBD

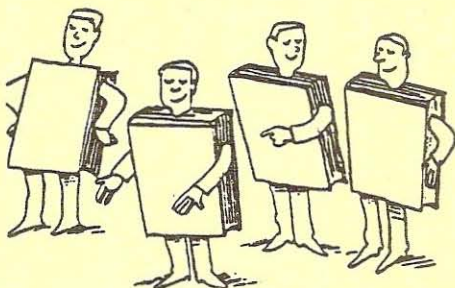


No 34

Juin 1991

Genève

Ce qu'ils ont dit



Daniel Apruz, *Banlieues lointaines*

Dans la bibliothèque il y avait un silence docile et rond comme un gros chat ronronnant. J'ai cherché Julie mais je l'ai pas trouvée. Des gens savouraient des livres. Un petit garçon en léchait un à la vanille et à la fraise. Il avait l'air de se régaler. Un vieux monsieur mâchait des phrases roses comme de la peau de petite fille. Il y avait un petit bout de phrase qui sortait encore de sa bouche. C'était du croquant. Il avait l'air d'aimer ce livre comme une chose rare. Une jeune femme respirait un livre débouché qui embaumait le jasmin. Mais je ne voyais pas Julie. Finalement j'ai demandé à la vieille dame qui est un peu quelque chose comme une fée au chômage.

La lumière de la bibliothèque était violette et douce comme le vent du sud le soir quand le soleil va se coucher avec son pyjama à rayures. La voix de la vieille fée a flotté dans la lumière violette et douce.

— Vous cherchez Julie, la bibliothécaire ?

— Oui, vous savez où elle est ?

— Elle a dû descendre à la réserve. Quelqu'un lui a sûrement demandé un livre rare.

Le sourire de la vieille dame a flotté en frissonnant dans la lumière violette comme un petit glaçon dans un verre.

— Si vous descendez à la réserve prenez une lanterne. Il y fait nuit comme dans une pierre. Il y a une lanterne là-bas tenez, c'est quelqu'un qui l'a oubliée.

C'était une jolie lanterne fragile et orangée avec des dessins bleus. Je l'ai allumée. On aurait dit que toute la lumière violette venait d'un seul coup se rouler en boule dans la lanterne comme un essaim d'abeilles doucement orange.

Extr. de : *Banlieues lointaines* / Daniel Apruz. - Paris : Buchet-Chastel, 1979

Errata

Dans le no 33 de Hors-Texte p. 45, il fallait lire :

- Histoire littéraire de la Suisse romande / Virgile Rossel. - Ed. de l'Aire
- Le pouvoir suisse / François Masnater. - Ed. de l'Aire
- Pluralisme culturel et identité nationale / éd. par George Kreis. - L'Age d'homme

.....



LE MOT DE LA PRESIDENTE

Le 25 mars 1991, beaucoup d'entre nous s'étaient donné rendez-vous au No 9 de l'Avenue Sainte-Clotilde. Se restaurant d'abord le corps de quelques gourmandises salées (hélas! déplorèrent certains amateurs de douceurs) et de breuvages fort gouleyants, chacun s'est retrouvé de belle humeur pour la tenue de notre Assemblée générale.

Sur le contenu de celle-ci, je ne vais pas m'étendre puisque chacun d'entre vous en a reçu le compte-rendu. J'aimerais cependant revenir sur le vote statuant sur la nécessité de changer le patronyme de l'AGBD. Le résultat est sans équivoque: vous avez exprimé votre conviction de belle manière. Ce qui ne veut pas dire (soyons-en conscients) que ce suffrage de mars 1991 a été le fossyeur de cette question. Il faut garder présent à l'esprit qu'elle pourra se reposer dans un ou deux ans, peut-être plus et se sentir prêts à en rediscuter le moment venu, après avoir eu le temps d'y réfléchir mûrement.

Peu de temps après, le Comité s'est réuni. Il s'agissait, après avoir savouré cette réussite, de ne pas se laisser gagner par une douce torpeur de satisfaction et de poursuivre notre effort.

L'objectif le plus proche c'était, bien sûr, la participation au prochain Salon du Livre et de la Presse: Gabrielle Casolo et Anne Pillet, nos licenciées es Salon vous en ont abondamment parlé. Laissez-moi alors simplement vous rappeler que cette participation s'est symbolisée par un apéro-rencontre en fin de matinée, le vendredi 3 mai 1991.

Parmi les objectifs à court terme, conséquence directe des résultats de l'enquête réalisée auprès des membres, la création de groupes de travail, animés par un membre du Comité, où chacun est invité à participer pour une action ponctuelle de courte durée. Cinq axes se sont dégagés: la défense de la profession (c'est-à-dire la reconnaissance officielle par l'OFIAMT), la réévaluation de fonction, l'image du bibliothécaire, le Salon du Livre et l'ABS Genève 1992. Il est cependant clair que la mise en oeuvre de ces groupes de travail dépend de la décision et de la réaction des membres qui vont se sentir concernés. Un membre du Comité ne pouvant, à lui seul, mener à bien le travail et la charge d'un tel groupe.

Un autre objectif à court terme mais déjà bien rapproché, c'est la participation de l'AGBD à l'Assemblée générale de l'ABS qui se tiendra à Genève en automne 1992. L'AGBD ne pourra pas être tenue à l'écart de cette manifestation et notre Comité étudie actuellement, en relation avec le Comité organisateur, de quelle manière se matérialisera sa contribution. Une affaire à suivre de près donc et qui a de quoi mobiliser les énergies !

Des projets de visite se dessinent également, dont l'un pourrait s'effectuer en été, au mois de juin, et un autre en automne : mais permettez-moi encore un peu de maintenir le suspense, juste le temps de les mettre définitivement sur pied.

Un autre projet à long terme, celui-ci, c'est le Salon du Livre 1993 (l'impasse 1992 étant due à la tenue de l'AG de l'ABS à Genève cette même année) : le Comité démarre déjà sa préparation : c'est un travail de longue haleine, une des difficultés majeures résidant principalement dans le fait de trouver des solutions de financement satisfaisantes. La prochaine séance de travail aura lieu en juin : elle accueillera volontiers quelques volontaires ...

Par ailleurs, l'année 1992 déjà fort bien remplie aura, pour notre Association, un sens tout particulier, celui d'un anniversaire, chargé d'ans, de tradition, de souvenirs, de sentiments, d'instant de lutte et de bonheur, puisque le mois de mars verra fleurir les 20 ans de l'AGBD. Le Comité ne saurait manquer un tel rendez-vous d'amour !

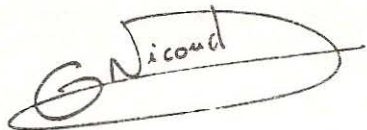
A ce jour, notre association compte en son sein 271 membres. Ce que nous souhaiterions franchir, c'est la barrière symbolique des 300 membres. L'élan nécessaire pour s'y élever, ce serait l'adhésion de jeunes diplômés : puisqu'ils ont choisi de consacrer leur vie de travail à notre profession, comment de pas choisir également d'adhérer à une association qui se consacre, corps et âme, à la défense, à la protection et à la reconnaissance de ce métier pionnier dans le domaine de l'information documentaire. A mon avis, il y a là une démarche à effectuer pour aller à leur rencontre et leur tendre une main fraternelle...

Le travail est bien là sur la planche, il reste donc à l'accomplir. Le Comité, après cette Assemblée générale réussie, a pu faire le point, il a su préserver son unité et a décidé de poursuivre dans la voie qu'il s'est tracée en allant de l'avant pour cette deuxième année d'exercice.

La confiance, le soutien témoignés et ressentis sont, pour le Comité, comme une bouffée d'oxygène venue des cimes, symboles aussi de stimulation fort précieuse.

A bientôt,

Très sincèrement,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read "G. Nicolet", enclosed within a large, sweeping, handwritten flourish or underline.

RESULTATS DE L'ENQUETE REALISEE AUPRES DES MEMBRES DE L'AGBD

Dans le courant de l'automne 1990, chaque membre de l'AGBD recevait, à titre personnel, un questionnaire qu'il était libre de remplir nominativement ou anonymement. Le résultat de cette enquête a déjà été présenté lors de l'Assemblée générale du lundi 25 mars 1991. Pour ceux qui n'étaient pas présents ce soir-là et à titre de rappel, nous vous communiquons ci-dessous la synthèse de ce dépouillement dans un style lui aussi volontairement dépouillé ...

En ce qui concerne cette enquête, le premier point à souligner est le réjouissant taux de participation à celle-ci. En effet, 92 questionnaires nous sont parvenus en retour. Cela aurait pu être mieux, c'est déjà beaucoup. Parmi ces réponses, 75% proviennent de diplômés E.S.I.D, 25% de diplômés ABS et 5% d'autres diplômés (comme le CESID par exemple). 23% des membres le sont depuis la création de l'AGBD (soit 1972) et 46% depuis l'année 1980, année choc donc !

50% assistent parfois à l'Assemblée générale, 29% de fidèles toujours et 21% d'irréductibles jamais ! Pourquoi, eh bien : trop loin, trop formel, problèmes familiaux, fatigue/stress, horaires non tenus, conférenciers bavards, aime pas sortir seul(e) le soir (parking, etc. ...). La majorité des membres (55%) préfèrent y assister lorsque l'AG est suivie d'une conférence, 27% lorsqu'il y a une élection et un repas (l'effort récompensé en somme ...).

Les activités les plus prisées par les membres sont les cours et les séminaires sur un sujet précis, les visites de bibliothèques et les groupes de travail au sein de l'AGBD.

En ce qui concerne des participations à une visite organisée par l'AGBD, 51% des membres ayant répondu n'y ont pas assisté, contre 45% de participation.

28% reconnaissent avoir des difficultés à y assister lorsque ces visites sont organisées sur un jour de travail.

Autre élément particulièrement réjouissant et réconfortant, 33 membres se sont annoncés et ont communiqué leurs noms afin de s'engager dans des actions ponctuelles de courte durée (comme la révision des salaires par exemple).

70% de nos interlocuteurs se rendent au Salon du livre chaque année et 23% tous les deux ans. La majorité pense également que l'AGBD doit y être présente si ce n'est tous les ans au

moins tous les deux ans. 31 membres sont prêts à participer à la tenue d'un stand sur ce même Salon (les noms sont notés ...!)

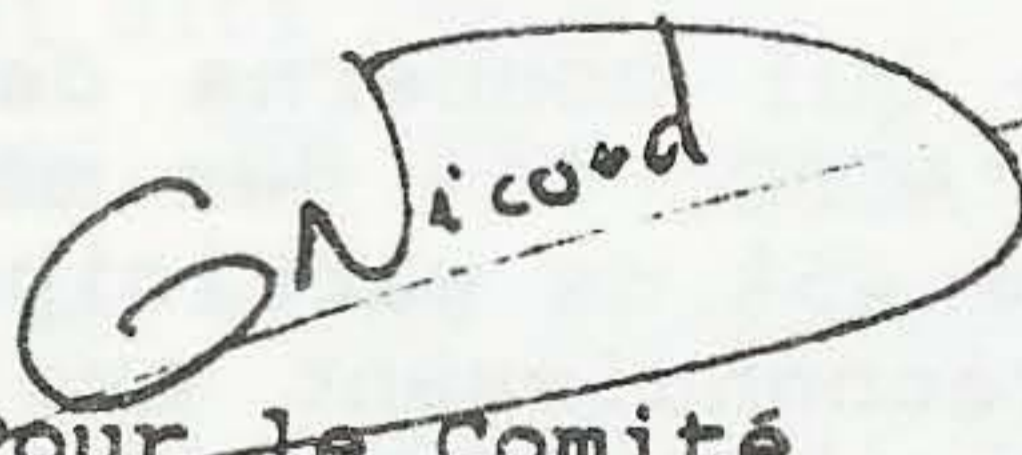
Les motivations qui poussent à devenir membres de l'AGBD sont les suivantes : pouvoir bénéficier d'informations sur la vie professionnelle, être au courant des actions entreprises par l'AGBD, la lecture de Hors-Texte (mais oui), nouer des contacts avec d'autres professionnels, les cours, les visites, la défense des intérêts professionnels, l'évaluation des fonctions, la solidarité, etc.

Dans un esprit logique donc, les actions de l'AGBD qui sont le plus appréciées : en tête la formation continue, la défense des intérêts professionnels, les cours et les séminaires, les visites.

Les actions nouvelles à entreprendre : là, la majorité est restée silencieuse, la minorité elle a cité la défense de la profession, la formation continue, l'information auprès du public, la réévaluation des fonctions.

La conclusion que nous pouvons en tirer, c'est que le Comité est déjà bien dans la ligne des souhaits exprimés par nos membres. Il doit accentuer son travail en matière de formation continue, poursuivre ses efforts de communication et approfondir ses idées de créer des groupes de travail qui s'attacheront à des actions ponctuelles et à des thèmes particuliers. Parmi ceux cités par nos membres, par exemple la réévaluation des fonctions.

La leçon de cette morale, c'est que le Comité et les membres de notre Association doivent vivre en osmose et en état de continuel échange afin que l'AGBD puisse répondre à l'attente de tous.


Pour le Comité
La Présidente

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES SUISSES
Préprogramme de l'Assemblée générale 1991
à Brunnen, du 10 au 12 octobre

Jeudi 10 octobre 1991

Matin: - visite de l'exposition

- matinée réservée aux commissions et aux groupes de travail

Après-midi: - *Quelles bibliothèques pour la Suisse de demain?*
(J.-F. Jauslin, N.N.)

- Table ronde avec des représentants de la vie politique, de la recherche etc.

Soir: Animation et restaurants sur place

Vendredi 11 octobre 1991

Matin: - *L'ABS en marche* : deuxième étape

- Visite de l'exposition

Après-midi: 90e Assemblée générale statutaire de l'ABS

Soir: Dîner et bal à l'hôtel Waldstätterhof

Samedi 12 octobre 1991

Matin: 1) Excursion à Schwyz : visite du bourg et promenade le long des maisons patriciennes schwytzoises, visite du Turmmuseum; accueil et apéritif à la bibliothèque cantonale de Schwyz.

ou

2) Excursion à Altdorf : visite de musées (Kristallmuseum et Tellmuseum) et du Trésor de l'église; accueil et apéritif à la bibliothèque cantonale d'Uri

Midi: Déjeuner à l'hôtel Sternen à Flüelen

Vers 15.30 h: Départ de Flüelen soit en bateau, soit en train

N.B. Tout le congrès se déroulera à l'hôtel Waldstätterhof qui est situé au bord du lac des Quatre-Cantons

L'ASSOCIATION DE BIBLIOTHEQUES INTERNATIONALES

ET SES ACTIVITES A GENEVE

Au cours de ces trois dernières années, plusieurs d'entre vous ont certainement entendu parler de visites de bibliothèques de Genève, visites organisées par une association portant un acronyme un peu surprenant : AIL. Il s'agit du nom anglais : "Association of International Libraries" ou l'"Association de bibliothèques internationales" en français. Quelques membres de l'AGBD ont même assisté à certaines de ces visites, généralement ouvertes à tous. Vous vous êtes peut-être demandé quel est le but de cette association et qui en sont ses membres? Dans cet article, nous essayerons donc de résumer l'évolution de l'association, son rôle actuel au sein de la communauté des bibliothécaires de Genève, et ses aspirations pour l'avenir.

L'Association de bibliothèques internationales, fondée à Sofia en 1963, a repris ses activités en mai 1987, quand un groupe de bibliothécaires venant d'une dizaine d'organisations s'est réuni aux Nations Unies pour discuter de leurs problèmes communs. L'Association était restée inactive pendant plusieurs années. L'idée d'une remise en activité de l'Association a été très bien accueillie par les bibliothécaires et documentalistes, non seulement au sein des grandes organisations, mais aussi dans des institutions "à vocation internationale", telles par exemple : l'International Management Institute (actuellement rebaptisé IMI à Lausanne) et l'Institut de hautes études internationales (rattaché à l'Université de Genève). Très rapidement, la liste des membres s'est allongée et des bibliothécaires d'organisations internationales hors-Genève, ayant entendu parler des activités de l'AIL, ont aussi exprimé leur intérêt à en faire partie.

Actuellement, l'Association compte plus d'une soixantaine de membres représentant toutes les principales organisations internationales de Genève, ainsi qu'un bon nombre de bibliothécaires et documentalistes travaillant dans des organisations non-gouvernementales et d'autres institutions de Genève et ses environs. Les principales activités sont les visites d'étude de bibliothèques et autres institutions, et les conférences sur des thèmes d'intérêt commun.

Le Comité exécutif se réunit régulièrement. Ce Comité est à la fois responsable des activités du groupe de Genève, et responsable "ad interim" des intérêts de l'Association à l'échelle internationale (les membres pouvant décider, éventuellement de relancer les activités au plan international). Une Assemblée générale est convoquée annuellement.

Le principal objectif de l'Association est de promouvoir la coopération entre les bibliothèques internationales, et la coopération entre les bibliothécaires qui travaillent dans ces bibliothèques (ou ceux qui, ne travaillant pas dans une bibliothèque internationale, ont un intérêt professionnel ou personnel dans cette collaboration). A l'heure actuelle, cet objectif paraît engendrer l'enthousiasme d'un bon nombre de bibliothécaires, et les activités proposées sont très bien accueillies. Certains des membres envisagent déjà des projets plus ambitieux, allant jusqu'à l'échelle internationale.

Pour comprendre cette ambition, il serait utile de revenir rapidement sur l'histoire de l'Association. L'Association est née en 1963 quand un groupe de bibliothécaires d'organisations internationales (et curateurs de collections de documents internationaux) se sont retrouvés ensemble lors de la réunion annuelle de la Fédération internationale d'associations de bibliothécaires.

Les membres fondateurs, venant de Genève, mais aussi de Bruxelles, Washington, et Paris, ont créé un statut et une structure pour l'Association, comprenant une Assemblée générale, un Comité exécutif, un Président, un vice-président, secrétaire et trésorier. Dès le début, l'adhésion était ouverte à tous ceux qui s'identifiaient aux objectifs de l'Association. Les réunions de l'Assemblée générale devaient avoir lieu pendant les réunions annuelles de l'IFLA.

A cette époque, le souci principal des membres était : "comment maîtriser la quantité de documents édités par les organisations internationales?"

Les membres espéraient qu'en s'associant, ils pourraient créer un cadre pour la coopération entre bibliothèques qui rendrait la coordination de cette documentation réalisable. Donc, leurs projets visaient la centralisation avec, par exemple, la création d'un Catalogue commun de publications de toutes les organisations internationales. Pour y parvenir, il fallait résoudre les différences en matière de catalogage ; cette idée figurait bien dans les recommandations de l'Association faites à la Commission consultative sur la documentation de l'UNESCO, mais ce n'est que beaucoup plus tard que des efforts sérieux ont été entrepris par les organisations.

En août 1970 l'Association a convoqué un séminaire sur le sujet "Systèmes bibliographiques des bibliothèques internationales et centres de documentation dans les organisations internationales". Le séminaire a souligné les grands problèmes tels que les écarts entre le niveau de développement des différentes bibliothèques ; ainsi certaines bibliothèques telles que celles du BIT, de la FAO et de l'UNESCO étaient déjà automatisées. On regrettait aussi l'absence d'un standard bibliographique qui conviendrait aux bibliothèques automatisées. En particulier, les règles anglo-américaines étaient mal adaptées à ce besoin. Les grandes bibliothèques (p. ex. la bibliothèque du BIT) ont donc été obligées d'adopter leurs propres normes, compliquant les efforts de coordination pendant une décennie, jusqu'à la création de formats d'échanges dans les années 1980.

La plus grande activité de l'Association a été le premier Symposium international sur la documentation des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales, qui a eu lieu du 21 au 23 août 1972 à Genève. Trois autres organisations l'ont co-sponsorisé : l'IFLA, UNITAR (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche) et la FID (Fédération internationale de la documentation). Un deuxième symposium international a eu lieu à Bruxelles du 20 au 22 juin 1980. Mais, peu de temps après ce symposium, l'Association a virtuellement cessé ses activités. Il y a plusieurs explications possibles à cet arrêt. D'abord, il est difficile d'avoir une influence, à court ou à long terme, dans le cadre de grandes bureaucraties : par exemple, l'adoption du catalogage-en-publication, recommandée par l'Association en 1972 et qui a fait l'objet de directives de l'UNESCO en 1986, n'a pas encore été adoptée par certaines organisations (l'OMS l'a adoptée en 1989 et le BIT en 1990). Il y a aussi eu la création de structures pour la coordination des activités entre les organisations des Nations Unies. La création du Bureau Inter-organisations pour les systèmes d'information (IOB) et surtout son orientation dès la fin des années 1970 vers la coordination des activités documentaires, a pu être vue comme étant plus efficace qu'une Association dépourvue d'un statut officiel dans les Nations Unies. Mais il y avait une autre différence entre l'IOB et l'Association : les membres de l'IOB n'étaient pas bibliothécaires, mais fonctionnaires supérieurs dans leurs organisations. Donc les bibliothécaires n'avaient pas de forum pour échanger leurs idées. L'IOB a été dissout en 1982 et remplacé par la Advisory Committee for Coordination of Information Systems (ACCIS).

Il y avait d'autres raisons pour la cessation d'activités de l'Association dans les années 1980. Tout d'abord, les contraintes financières dans certaines organisations ont limité les déplacements et donc découragé les contacts. Ensuite, le développement par chaque organisation d'un système informatisé différent a freiné la collaboration. Ce n'est que plus tard que les microordinateurs et les formats d'échanges ont rendu cet obstacle moins conséquent. Certaines organisations ont aussi développé leur propre réseau de membres et la coordination avec ces membres a parfois pris plus d'importance que la coordination avec les organisations soeurs.

Mais, dans les années 1990, la situation est alors différente et la motivation pour une Association de bibliothèques internationales renaît. La nouvelle technologie rend les contacts et les échanges d'idées plus faciles et moins coûteux. Le développement des réseaux de membres est aussi renforcé par les échanges d'idées entre bibliothécaires qui rencontrent les mêmes soucis. La différence entre les bibliothèques qui se sont rapidement automatisées et les "retardataires" n'a plus de conséquences. Et les contraintes financières rendent le partage des ressources plus intéressant. Une Association active peut aider à attirer l'attention des organismes officiels sur les besoins de coordination des bibliothécaires.

L'Association est particulièrement bien adaptée au rôle de promoteur de contacts entre organisations internationales au sein du système des Nations Unies et celles extérieures à ce système. Aucun autre cadre n'existe pour ces contacts, quoiqu'un certain nombre de bibliothécaires de ces organisations aient développé des contacts informels, par exemple en se retrouvant aux réunions de l'IFLA.

L'Association a entrepris dès 1990, un projet pour un répertoire des bibliothèques à vocation internationale dans la région de Genève. Ce répertoire sera disponible d'ici fin 1991. Ce projet marque une nouvelle étape dans les activités de l'Association. Après la rédaction de ce répertoire, d'autres projets seront entrepris.

Dans une récente réunion du Comité élargi, l'Association a établi une liste d'activités souhaitées par les membres pour les années à venir.

Parmi ces activités figureront :

- l'échange d'expériences concernant les CD-ROM et le prêt interbibliothèques ;
- la continuation du programme de visites de bibliothèques ;
- une séance "questions et réponses" avec les chefs de bibliothèques ;
- la compilation d'un inventaire des CD-ROM dans les bibliothèques ;
- une liste commune des périodiques dans le domaine de l'information ;
- la conception d'activités conjointes avec les associations professionnelles suisses, surtout l'AGBD ;
- le renouvellement d'activités au niveau international.

Mais cet avenir dépend de l'enthousiasme des membres, de leur désir de participer à ces activités et de leur détermination à solliciter le soutien de leurs organisations.

Le Comité de l'AGBD est tenu régulièrement au courant des activités de l'Association de bibliothèques internationales, et l'on peut espérer développer des contacts plus fréquents ; les quelques bibliothécaires membres à la fois des deux associations pouvant y jouer un rôle. Les opportunités de collaboration ne manqueront sûrement pas.

Laura ALPERN

Basé partiellement sur un article à paraître dans :

"La documentation internatinale" (Paris : La Documentation française).

POUR DEVENIR MEMBRE DE
L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHEQUES INTERNATIONALES
(cotisation annuelle : Fr. 25.-)

contactez :

AIL, case postale 117, 1211 GENEVE 19

CONSEIL DE L'EUROPE ET BIBLIOTHEQUES

Dans ses "RECOMMANDATIONS AUX ETATS MEMBRES" de 1989, le Conseil de l'Europe a publié la recommandation ci-dessous à l'intention des bibliothèques.

Le conseil de l'Europe s'est constitué en 1949 pour discuter des problèmes de l'unification de l'Europe. Souvent dénommé Conseil de Strasbourg (où il a son siège) ce Conseil regroupe tous les pays européens relevant d'un certain idéal démocratique et libéral, cela afin d'examiner n'importe quelle question présentant un intérêt et une généralité suffisante. Il établit des accords dans les domaines économique, social, culturel, scientifique, juridique et administratif, ainsi que la sauvegarde et le développement des droits de l'homme et des libertés fondamentales, cette dernière question restant son terrain d'action privilégié. Ces accords sont des conventions internationales qui ne lient les Etats que s'ils les ont adoptés conformément à leurs procédures internes. C'est malheureusement ce qui limite le rôle de coordination du Conseil de l'Europe !

Nous avons donc pensé que la lecture de ces recommandations était susceptible de vous intéresser puisque la Suisse fait également partie du Conseil de l'Europe.

Joëlle Angeloz

CONSEIL DE L'EUROPE COMITE DES MINISTRES

RECOMMANDATION N° R (89) 11

DU COMITE DES MINISTRES AUX ETATS MEMBRES SUR L'INFORMATISATION RETROSPECTIVE DES CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES

*(adoptée par le Comité des Ministres le 19 septembre 1989, lors de la 428e
réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.b du Statut du Conseil de l'Europe,

Rappelant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, et que ce but est poursuivi notamment par l'adoption d'une action commune dans le domaine culturel;

Rappelant que la Convention culturelle européenne fait obligation aux Parties contractantes de sauvegarder la culture européenne et d'en encourager le développement;

Considérant sa Recommandation n° R (87) 11 du 26 mai 1987 sur la coopération entre bibliothèques de recherche en Europe;

Désireux de rendre les très riches fonds de données des bibliothèques de recherche d'Europe accessibles au plus grand nombre et le plus rapidement possible;

Estimant nécessaire que l'Europe garde la maîtrise de ses propres systèmes de bibliothèques de manière à préserver et promouvoir son patrimoine culturel;

Considérant que la conversion des catalogues existants de manière à leur donner une forme exploitable par ordinateur est une condition indispensable pour que les collections contemporaines et anciennes détenues par les bibliothèques de recherche d'Europe soient plus largement connues;

Soulignant la nécessité de trouver, à moyen terme, des solutions économiques et notant que la coopération entre les bibliothèques européennes, sur une base aussi large que possible, peut réduire considérablement les coûts de la conversion rétrospective des catalogues;

Conscient du fait que, même dans le cadre d'une coopération, le coût d'une conversion rétrospective réalisée en temps utile reste considérablement supérieur aux ressources financières ordinaires des bibliothèques et réseaux de bibliothèques ¹, et qu'il faudra peut-être dès lors envisager un financement spécial à l'aide de fonds nationaux ou internationaux,

I. Recommande aux gouvernements des Etats membres d'appliquer les principes suivants lors de la fixation des montants alloués à la conversion des catalogues de bibliothèques :

1. l'objectif premier de la conversion rétrospective des catalogues est d'élargir au maximum l'accès aux collections déjà répertoriées;

2. les bibliothèques doivent être incitées et encouragées à procéder à la conversion rétrospective de leurs catalogues par le biais de la coopération et d'autres moyens;

3. dans le financement des projets de conversion rétrospective des catalogues, il convient d'accorder la priorité aux catalogues des collections générales ou spécialisées contribuant le plus utilement à servir les intérêts culturels, scientifiques, éducatifs et d'information du pays ; sans négliger pour autant les catalogues des collections qui, de par leur sujet ou leur langue, favorisent l'étude d'autres parties du monde ou les relations avec celles-ci;

4. il convient d'assurer, dans des conditions de réciprocité, la libre circulation des références bibliographiques après la conversion, aussi bien au sein des réseaux de bibliothèques qu'entre réseaux, sans que leur utilisation par

¹ Réseau de bibliothèques : systèmes dans lequel les bibliothèques coopèrent, partageant les services et les ressources de manière à améliorer le service fourni aux usagers ; le terme est utilisé ci-dessous pour désigner les systèmes dans lesquels cette coopération est automatisée.

d'autres membres de ces réseaux fasse l'objet de restrictions légales ou contractuelles;

5. les données bibliographiques communes et les règles formelles applicables aux catalogues convertis doivent être limitées au minimum requis pour permettre la consultation effective et l'échange dans les limites des frontières nationales et au-delà;

6. les coûts de la conversion rétrospective des catalogues doivent être maintenus dans des limites raisonnables grâce au recours aux réseaux de communication et d'ordinateurs existants ou en cours de mise en place en Europe, de manière à permettre une utilisation maximale des données bibliographiques qui existent déjà sous forme exploitable par l'ordinateur dans d'autres catalogues et bases de données informatisés ; ce qui suppose une planification européenne commune des différentes mesures à prendre, ainsi que la réciprocité;

II. Charge le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de porter le contenu de la présente recommandation à la connaissance des gouvernements des Etats parties à la Convention culturelle européenne non membres du Conseil de l'Europe.



**Quarante ans
Conseil de l'Europe**

LA BASE DE DONNÉES RP

Nouvelles du RP-7 : Répertoire des périodiques étrangers dans les bibliothèques suisses. - 7e édition.

A l'heure où vous lisez ces lignes, le RP-7 sera sorti de presse, et si vous l'avez commandé, il arrivera chez vous dans le courant du mois de mai.

Ce sera l'aboutissement d'un projet conçu début 1986 et réalisé depuis avril 1986 (c'est-à-dire depuis exactement cinq ans) pratiquement sans un jour de repos, si bien que les délais prévus ont pu être respectés.

Quelle aventure impressionnante que cette 7ème édition du RP! Voici quelques chiffres:

Bibliothèques recensées	662	
dont vérifiées	475	
(72%)		
Nombre de titres	98'924	
dont biomédicaux	18'000	
(18%)		
Nombre de renvois	20'227	
(20%)		
Nombre d'états de collection	250'122	
dont vérifiés	228'264	
(91%)		
3 volumes A4 à 1000 pages	3088	pages
Index KWIC	38	microfiches

Nombre de nouveaux titres entre
été 1989 et 31.12.1990 15'000

Nombre de modifications entre
été 1989 et 31.12.1990 150'000
(estimation)

Titres localisés dans une
seule bibliothèque 57'028

Titres localisés dans plus
de 30 bibliothèques 43

L'équipe de rédaction a été stimulée dans sa tâche énorme par le travail accompli par les bibliothèques participantes qui ont été très nombreuses à jouer le jeu et à vérifier les listes que nous avons envoyées. Malgré une équipe rédactionnelle modeste pour un tel projet, nous avons réussi à tenir compte de toutes les modifications et adjonctions communiquées jusqu'au 31 décembre 1990.

En janvier 1991, nous avons procédé à des vérifications de qualité dans le fichier RP, passant par exemple les tests informatiques mis au point dans le programme Sibil. En même temps, la table d'édition a été définitivement mise au point, puis testée en photocomposition à la Basler Zeitung. Et le 6 février dernier, nous nous sommes rendus à Bâle pour assister à la photocomposition des pages 1 à 600 du RP-7: quel grand jour! On voit 6 bandes magnétiques dans un ordinateur, et puis on voit sortir toutes les 2 minutes une page toute belle avec des titres et des états de collection: impressionnant! Malgré la super-technique et les machines performantes de la Basler Zeitung, la seule photocomposition des 3088 pages du RP-7 a duré une semaine entière. On va vous faire cadeau de la suite des opérations nécessaires pour confectionner les volumes imprimés et reliés, et simplement vous dire que le 1er mai 1991, les premiers exemplaires sont prêts à être présentés au Salon du Livre à Genève.

Le RP-7 est né, vive la base de données RP!

Le RP-7 est la 7e édition du Répertoire des périodiques étrangers dans les bibliothèques suisses. Le projet de base de 1986 s'arrêtait avec l'édition du RP-7. Mais il serait évidemment aberrant de ne pas tenir à jour et développer la base de données RP ainsi constituée.

Nous avons sollicité le soutien de la Bibliothèque nationale pour la poursuite du RP dès l'entrée en fonction de son nouveau directeur, Jean-Frédéric Jauslin, au printemps 1990. Immédiatement convaincu de l'utilité de la base de données, M. Jauslin a entrepris les démarches nécessaires pour son financement à long terme.

1991 est une année de transition pour le RP: un effort énorme a été accompli pour la constitution de la base de données, mais beaucoup reste à faire: par exemple les fonds de deux grandes bibliothèques n'ont pas pu être mis à jour (restructuration dans les bibliothèques concernées); il faut définir l'ampleur de la base de données à moyen et à long terme (adjonction des titres morts avant 1945, entre autres); le rédacteur des RP depuis 40 ans, Robert Wälchli, part à la retraite, son successeur doit encore être trouvé.

Pour assurer un minimum de continuité pendant cette période de transition et maintenir et renforcer le contact avec les bibliothèques, le point de coordination du RP-7 à Genève est maintenu et dépendra désormais de la Bibliothèque nationale. Le cahier de charges précis est en train d'être défini. La place de travail (jusqu'à maintenant mise à disposition par la Bibliothèque de la faculté de médecine de Genève en collaboration avec le projet RPM - merci Muriel Serodino!) sera désormais offerte par le Service de coordination des bibliothèques de l'Université de Genève - merci SEBIB!

Voici la nouvelle adresse, valable dès le 27 mai 1991:

Coordination RP
Gina Reymond
Bibliothèque du Sujet
14, quai du Sujet
1201 Genève

Téléphone: 022 / 732 40 58
Téléfax: 022 / 738 35 49

Fonction de la coordination:

renseignements généraux sur le RP
centralisation des annonces envoyées par les bibliothèques
contacts avec les bibliothèques
contacts avec les informaticiens de Sibil
gestion des adresses des bibliothèques
étude de nouveaux développements
etc.

Collaboration au RP

Une seule consigne: la base de données RP doit être tenue à jour! Plus personne n'a envie de devoir recommencer une opération de correction comme celle vécue en 1989/1990, mais qui était évidemment indispensable: le nombre de modifications est là pour le prouver.

Toutes les modifications, adjonctions, arrêts d'abonnements, nouveaux abonnements etc. etc. doivent être communiqués au fur et à mesure. Si votre bibliothèque est membre du catalogue collectif suisse des périodiques, une circulaire détaillée vous parviendra tout prochainement.

Pour l'élaboration des structures du RP à moyen et à long terme, nous sommes également intéressés à connaître vos remarques, suggestions, critiques: n'hésitez pas à nous les communiquer!

Avenir immédiat

La base de données RP va "accueillir" dès maintenant les titres de périodiques suisses parus de 1986 à 1990 en vue de l'édition quinquennale du RPS : Répertoire des périodiques suisses. En principe, ces titres ne portent que la cote de la Bibliothèque nationale. Cette solution a été choisie pour ne pas interrompre la parution du RPS tout en enregistrant les données en ordinateur, dans le but de pouvoir les réutiliser par la suite. Elle ne préjuge en rien le choix du système informatique de la Bibliothèque nationale.

Nous allons prochainement étudier l'édition du RP sur CD-Rom.

VZ 7
RP

Verzeichnis
ausländischer Zeitschriften und Serien
in schweizerischen Bibliotheken

Répertoire
des périodiques étrangers
dans les bibliothèques suisses

Possibilités de consultation de la base de données RP

-RP-7 imprimé - diffusion dès mai 1991

état au 31 décembre 1990

Prix: 600. - FrS.
à commander auprès de:
Secrétariat ABS
Hallwylstrasse 15
3003 Berne

-online sur tous les terminaux de Rero (Réseau des bibliothèques romandes et tessinoises)

- online dans le réseau Sibil Bâle/Berne (via ordinateur de Lausanne)
- online via Telepac dans l'ordinateur de Rero

mise à jour: toutes les 24 heures

-online chez Data-Star

- online dans l'ordinateur du réseau Bâle/Berne

mise à jour: tous les 3 mois

Pour tout renseignement, contactez la coordination à Genève.

Au nom de toute l'équipe RP-7: Gina Reymond (coordination RP)

VZ 7 RP 7

M I C R O L I N X

La gestion des périodiques inclut l'acquisition, le catalogage, le bulletinage, les réclamations, la réception, la reliure et la circulation, mais aussi les données d'abonnement : coût et échéance.

C'est un domaine idéal pour l'application de la technologie informatique. Pourtant, vu la complexité de la gestion des périodiques, les bibliothécaires ont longtemps attendu l'arrivée de systèmes automatisés. Seuls des logiciels complexes permettent de gérer les difficultés liées à l'identification des périodiques (changement de titre, format, périodicité, numérotation, éditeur, diffuseur, etc...) à l'acquisition, à la réception, aux réclamations.

Un logiciel de gestion des périodiques devrait remplir les fonctions suivantes : contrôle bibliographique, bulletinage, maintenance de l'état de collection pour chaque titre de périodique, signalisation automatique des numéros non reçus (réclamations), contrôle des paiements (signalisation automatique des abonnements échus), contrôle de la reliure et de la circulation. Le logiciel doit être rapide et assurer la sécurité des données. L'automatisation permet d'accroître les possibilités de manipuler et d'analyser les données sur les périodiques. La gestion automatisée des revues est surtout développée aux Etats-Unis.

MICROLINX produit par la maison Faxon (agence mondiale d'abonnements pour les périodiques) est un des seuls programmes accessible en français.

Microlinx tourne sur un micro-ordinateur IBM-PC AT ou compatible. C'est un système monoposte, indépendant, qui peut cependant être relié avec un modem au réseau Faxon. Une version française provisoire est éditée en 1987 ; puis d'autres versions se succèdent. Le logiciel gère les fonctions courantes de la gestion des périodiques : contrôle bibliographique, bulletinage (numérotation des fascicules attendus automatiquement prévue), réclamations (extraites automatiquement), circulation et reliure, listes, abonnements.

Le menu principal de Microlinx offre cinq possibilités : bulletinage, visualisation, interfaces, états et maintenance. Chaque menu est subdivisé en sous-menus. Le logiciel est structuré comme un "arbre" ayant différents "chemins" et "embranchements" (comme la fonction "barb" de Sibil).

La fonction "maintenance" est utilisée pour l'information bibliographique, comprenant la fréquence et le schéma de parution (Ex. : Vol., N^O) ; l'adresse du diffuseur ; la gestion financière et l'échéance de l'abonnement. Cette longue étape est indispensable et doit s'effectuer avant le bulletinage. Il est possible de travailler sans saisir les données d'abonnement. Précision et rigueur sont nécessaires dans les champs fréquence de parution du périodique, date d'édition et date de réception présumée dans la bibliothèque.

Cette opération terminée, le bulletinage - ou enregistrement automatique des fascicules - peut commencer. Les informations relatives au fascicule reçu apparaissent dans la grille de bulletinage. Elles correspondent en général au volume réceptionné (si les fréquences et schéma de parution sont exacts), mais peuvent être modifiées ou complétées (Ex. : réception d'un supplément). Le bulletinage s'effectue, en pressant la touche "entrée", d'une manière rapide, précise et souple.

Les réclamations (fonction "interfaces") sont extraites automatiquement de la base de données. Le logiciel "choisit" les périodiques dont le délai de réception est dépassé. L'utilisateur sélectionne ensuite les revues qu'il va effectivement réclamer. Des lettres types (en français, allemand ou anglais) à envoyer au(x) fournisseur(s) sont imprimées. Elles ne sont malheureusement pas présentables (texte, présentation de la page) et impossibles à modifier.

La fonction "états" permet d'établir des listes de périodiques et des statistiques. Les critères de sélection sont insuffisants et très rigides ; les résultats sont par conséquent quasi inexploitable.

Microlinx remplit une partie des fonctions que devrait effectuer un bon logiciel de périodiques. L'essentiel "marche", la sécurité des données est assurée. La mise en route et l'exploitation de Microlinx nécessitent un travail minutieux afin d'assurer une gestion rigoureuse des périodiques.

Estelle Tinguely

13 mai 1991 : INAUGURATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE LA CITE

Nombreux furent les personnalités et les bibliothécaires à s'être déplacés pour l'inauguration de la **Bibliothèque de la Cité** le 13 mai 1991. Une ambiance fort sympathique (mais aussi torride!) a succédé à la partie officielle composée des discours (lire plus loin le discours de M. Alain Jacquesson, Directeur des Municipales de Genève) puis de plusieurs pièces de musique interprétées par les musiciens des discothèques (dommage que certaines personnes n'aient pu attendre la fin de cette partie pour "se ruer" sur les buffets...).

Après les "mondanités", l'occasion nous était offerte de profiter de cette soirée "portes ouvertes", aussi avons-nous pris plaisir à découvrir les coins et recoins de cet édifice d'une architecture tout à fait particulière. De conception étroite, le bâtiment offre 6 étages pour la bibliothèque allant de la Maison du conte à la Médiathèque ou de l'atelier de reliure à l'administration. L'accès peut se faire par la place des Troix-Perdrix ou la Tour-de-Boël. Un magnifique ascenseur panoramique vous permet de passer de la Vieille ville aux Rue-Basses.

Gageons que dans un site et un cadre pareil, les lecteurs seront encore plus nombreux à fréquenter la centrale des Municipales : son architecture et ses équipements en font une vraie bibliothèque contemporaine. Et pour ceux qui fréquentaient la Madeleine depuis de nombreuses années, disons :

Vous aimiez la Madeleine?

Vous aimerez la Cité!

Joëlle Angeloz

Bibliothèques municipales
Ville de Genève

Discours d'inauguration de la Bibliothèque de la Cité

13 mai 1991

Il est une déformation professionnelle courante chez les bibliothécaires, c'est de vouloir effectuer des analyses documentaires sur tout ce qui passe à leur portée. En ce qui concerne le bâtiment que nous inaugurons aujourd'hui, la Bibliothèque de la Cité, nouvelle centrale des Bibliothèques municipales de la Ville de Genève, nous lui avons attribué deux mots-clés :

Tradition / Mutation

Tradition : tout d'abord parce que nous pouvons faire remonter à 1843 le démarrage véritable de la lecture publique à Genève avec la création de la "bibliothèque circulante" située dans les locaux du Collège Calvin où elle cohabitait avec la Bibliothèque publique et universitaire. En 1880, une première succursale de la bibliothèque circulante est installée sur la rive droite dans les locaux qui sont aujourd'hui attribués à l'AMR : le Sud des Alpes.

Tradition : ensuite parce que la Ville de Genève a été, en Suisse, une pionnière en créant, en 1931 dans le bâtiment de la Madeleine, la Bibliothèque moderne. Soixante ans plus tard, une enseigne lumineuse est toujours présente à l'angle du bâtiment face à l'Eglise de la Madeleine et rappelle cette époque.

La "Bibliothèque moderne" avait été conçue, avec le soutien de l'ancien conseiller d'Etat : André Oltramare, par une jeune bibliothécaire, Hélène Rivier, qui allait devenir la première directrice des Bibliothèques municipales. Elle marquait une première mutation importante. Elle introduisait en Suisse trois options fondamentales qui marquaient une rupture avec la pratique de la lecture populaire dans notre pays. Ces options étaient les suivantes :

- les documents étaient disposés en libre accès
- les lecteurs étaient libres de faire leur propre choix
- enfin les services étaient gratuits.

La Bibliothèque moderne avait pris pour modèle les bibliothèques publiques anglo-saxonnes et nordiques.

L'alternative, dans les années trente, était constituée par le modèle germanique. En Allemagne, dans les Volksbücherei, les lectures étaient "suggérées" par les bibliothécaires qui consignaient soigneusement les emprunts de chacun dans de petits carnets. Incontestablement Genève avait fait le bon choix...

En 1941, on assiste à la création officielle des Bibliothèques municipales de la Ville de Genève et progressivement les bibliothèques circulantes sont réorganisées sur le modèle de la "Bibliothèque moderne".

Au sortir de la guerre, Genève, à nouveau, saura innover en créant une bibliothèque des malades à l'hôpital en 1949, une bibliothèque à la prison en 1951, une première suisse également, un service de distribution de livres à domicile pour les personnes âgées ou qui ne peuvent se déplacer.

Ce sera ensuite la création du service du bibliobus en 1962 et enfin l'introduction des documents sonores avec en 1981 la création des Discothèques municipales.

En citant les Discothèques, signalons que l'esprit d'initiative dont avait fait preuve Genève en créant, il y a dix ans, les discothèques, permet à notre Ville de posséder la collection musicale publique la plus importante de Suisse avec plus de 70'000 documents, alors que Soleure, la seconde collection n'en compte que 30'000. Du fait de cette initiative, Genève possède aujourd'hui des documents musicaux qui ont depuis longtemps disparu du commerce. Par ailleurs, cet état de fait nous place également devant le cruel dilemme : prêter ou conserver. Mais notre propos aujourd'hui n'est pas là.

Comme on le voit, les Bibliothèques municipales, malgré leur image traditionnelle et classique, ont toujours su innover tant dans la diversité des prestations culturelles liées au livre et offertes au public genevois que dans l'évolution culturelle et technique touchant les nouveaux media. Les Bibliothèques municipales avaient donc su élargir leurs publics et diversifier leurs documents.

Quelles nouvelles mutations sont aujourd'hui liées à l'ouverture de la Bibliothèque de la Cité ?

Tout d'abord l'informatique est omniprésente, même si - heureusement - on ne la voit que très peu : nous avons en effet considérablement misé sur les techniques informatiques. Considérant les difficultés que le public, et parfois les professionnels, rencontrent dans leurs recherches bibliographiques face à la masse gigantesque de documents que nous offrons tant sur nos rayons que dans nos réserves, nous avons estimé que la constitution d'une vaste base de données bibliographiques était à même de guider nos lecteurs à travers le dédale documentaire. Dans ce cas, le terme informatique est peut-être inapproprié, car au delà

des appareils, l'informatisation d'une bibliothèque est une longue et patiente opération d'analyse de tous nos ouvrages. Ce processus peu spectaculaire est cependant indispensable, si l'on désire offrir des outils documentaires de qualité à nos lecteurs. Nous pouvons compter aujourd'hui sur une base de données comportant 60'000 titres représentant 130'000 volumes. En trois ans, nous avons fait le quart du chemin qui conduit au catalogue rétrospectif complet de nos collections.

En ce qui concerne les jeunes, la nouveauté essentielle est constituée par la médiathèque que nous ouvrirons cet automne et qui, outre les diapositives et les cassettes son, sera essentiellement composée de cassettes vidéo. Il s'agit notamment de films documentaires portant sur l'histoire, les sciences, la nature, le sport, des oeuvres théâtrales filmées, etc. Nous introduirons également les médias interactifs, notamment avec des vidéodisques.

Enfin notre public adulte trouvera une importante collection de bandes dessinées, ainsi que toutes sortes d'études s'y rapportant.

C'est dans des conditions enfin convenables que le public genevois pourra consulter nos collections de documentaires qui reflètent aussi bien les aspects les plus pragmatiques de notre vie quotidienne que les courants d'idées les plus divers de notre temps; car notre conception de l'objectivité est que toutes les opinions se trouvent exprimées dans les ouvrages que nous acquérons.

Enfin nous n'avons pas oublié une des fonctions primordiales du livre : la lecture-plaisir, la lecture-loisir. Le rez-de-chaussée contient plus de 17'000 volumes de littérature générale - des romans, des nouvelles, des essais - présentant les mouvements culturels, esthétiques ou nationaux les plus divers, avec enfin les ouvrages de pur divertissement tels les policiers, les romans noirs ou la science-fiction.

Cette bibliothèque s'ouvre donc à un moment où l'écrit retrouve une aura perdue quelques décennies durant au profit des masse média.

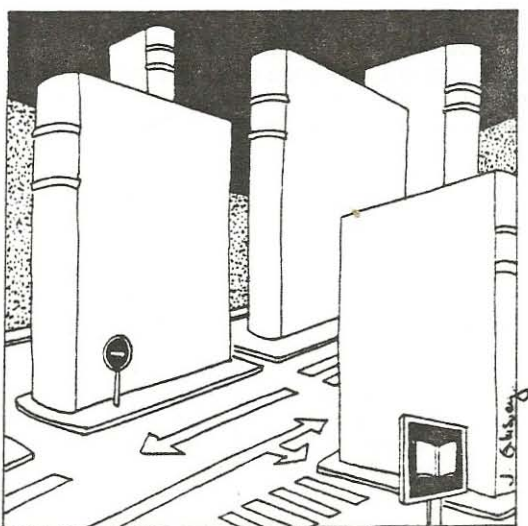
Elle confirme également la place centrale que conserve l'écrit dans le domaine de la transmission des informations et de la connaissance. Contrairement à ce qu'annonçait Marshall MacLuhan qui dénonçait le caractère archaïque du livre, la "Galaxie Gutenberg" n'est pas en train de disparaître. Ne serait-ce que du point de vue du rendement économique, l'imprimé reste le mode d'acquisition des informations le plus rapide : la simple lecture orale de la première page du journal "Le Monde" prendrait, à la télévision, le temps d'un journal télévisé.

L'ouverture de la Bibliothèque de la Cité est également un symbole au moment où nous venons de prendre connaissance de deux informations : d'une part le nombre record des visiteurs du "Salon du livre"; d'autre part, une information plus confidentielle qui indique que c'est en Suisse que le chiffre d'affaire du livre par habitant est le plus élevé au monde.

Ce renouveau médiatique de l'écrit n'est pas sans conséquence sur la construction même des bibliothèques : en vingt ans, et surtout depuis l'ouverture de Beaubourg, on est passé d'une bibliothèque sérieuse, voire confidentielle à des bibliothèques montrées, affichées, affirmées. Citons en vrac la bibliothèque de Mario Botta à Villeurbanne, la médiathèque de Nantes et ses 9'000 m², Bordeaux, Saint-Etienne, Le Mans, etc., etc. On n'isole plus les bibliothèques, mais au contraire, on les intègre à de plus vastes ensembles à l'instar de la bibliothèque de Lyon que l'on a totalement intégrée au centre commercial de La Part-Dieu.

Je ne peux que souhaiter que la Bibliothèque de la Cité rejoigne bientôt ces noms prestigieux : ce serait là, la plus belle récompense pour les architectes, les entreprises et les bibliothécaires qui ont mis toutes leurs compétences et tout leur coeur dans la réalisation de cette nouvelle bibliothèque.

Alain Jacquesson



BIBLIOTHÈQUE SONORE

FONDATION LAURENT BERNET



DES LIVRES...
... A ECOUTER
... A ENREGISTRER

Partager le monde de la lecture avec ceux qui seuls ne peuvent pas l'aborder, tel est le but de la Bibliothèque sonore de Lausanne.

HISTORIQUE

L'acte notarié du 26 octobre 1976 ratifié par le Département de l'intérieur et de la santé publique de l'Etat de Vaud consacre l'existence de cette bibliothèque sous forme de fondation. En mémoire du fils de la fondatrice décédé accidentellement, elle portera le nom de Fondation Laurent Bernet.

Dans des locaux exigus mis à la disposition par la ville de Lausanne, une efficace organisation se met alors en place. Des articles publiés dans différents journaux mais surtout le "bouche à oreille" permettent de rassembler une cinquantaine de lecteurs bénévoles et de se faire connaître des malvoyants. A cet effet, des contacts sont pris avec différentes organisations pour handicapés de la vue: ARAM (Association romande d'aveugles et de malvoyants), UCBA (Union centrale suisse pour le bien des aveugles), GRSA (Groupement romand des skieurs aveugles et amblyopes), etc.

Les "donneurs de voix" enregistrent à leur domicile, avec leur propre matériel. C'est là la véritable originalité de la Fondation Laurent Bernet. En effet, si des organisations semblables existaient avant sa création (à Genève, Zürich, Paris, etc.), elles exigeaient toutes des enregistrements en studio.

Or, si cette alternative permet d'acquérir une meilleure qualité de son, elle freine considérablement le nombre d'ouvrages enregistrés.

C'est ainsi, que la Fondation Laurent Bernet, qui pour le public devient la Bibliothèque sonore, prend le pari de la rapidité: aujourd'hui encore une de ses principales priorités est de mettre, dès que possible, à la disposition de ses abonnés les dernières parutions éditoriales.

Avec l'accroissement constant des activités, de nouveaux problèmes surgissent et pour continuer à assurer un service optimal il faut rationaliser le travail, trouver des locaux plus vastes, etc.

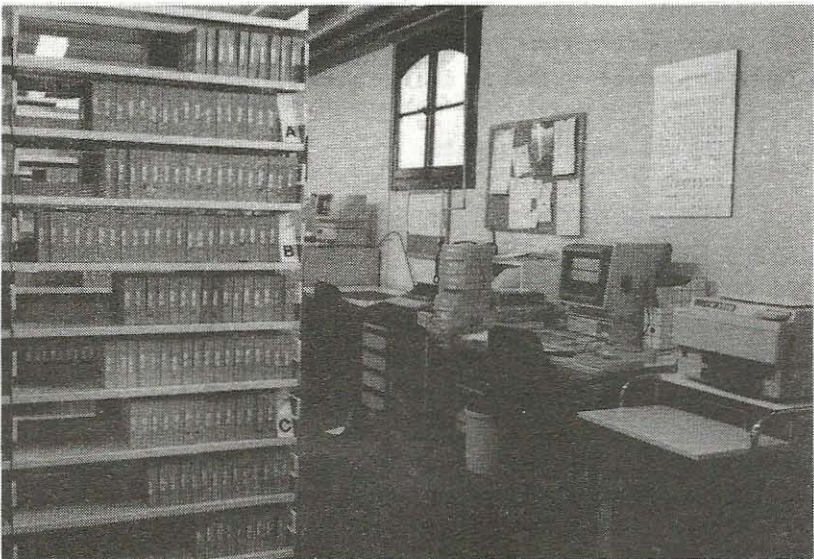
Dix ans après sa création, la bibliothèque emménage dans des nouveaux locaux (250 m2 de surface) mieux adaptés à ses besoins.

Madame Cardis-de Rham, directrice de la bibliothèque, peut alors entreprendre les changements d'organisation qui s'imposent.

Pour simplifier classement et envois, des étuis conçus pour le rangement des cassettes sont acquis. (Voir: "Présentation des livres parlés")

La bibliothèque achète également des rayonnages qui permettent un gain de place considérable.

Enfin, l'introduction de l'informatique assure une gestion rapide et fiable. (Voir: "Informatique")



C O N S E I L D E F O N D A T I O N

Le Conseil de fondation, organe responsable du fonctionnement de la bibliothèque, comprend neuf membres. Le Docteur Francis Thévoz en est l'actuel président. Ce conseil tient deux à quatre séances par an.

F I N A N C E S

La situation financière de la bibliothèque représente un problème prioritaire pour le Conseil de fondation.

En effet, les subventions accordées couvrent les trois quarts du budget. Les 25% restants (soit une somme de Frs. 100'000 pour 1990) sont constitués de dons en provenance de diverses collectivités publiques ou privées et des usagers.

A N I M A T E U R S

Parmi les huit collaborateurs qui animent la bibliothèque, on compte deux malvoyants et deux aveugles. Une bibliothécaire diplômée occupe le seul poste à plein temps.

Tous les postes sont rémunérés.

A B O N N E S

Toute personne dont un handicap physique entrave les possibilités de lecture peut bénéficier des "livres sonores". Il lui suffit d'en faire la demande et de fournir une attestation médicale.

Actuellement, 1'207 abonnés vont chercher ou reçoivent par la poste les titres choisis.

Le public est constitué avant tout de personnes âgées (74% des utilisateurs ont plus de 60 ans, 23% ont de 20 à 60 ans et 3% n'ont pas fêté leurs 20 ans).

Les femmes sont mieux représentées que les hommes (71% d'abonnées).

La plupart des bénéficiaires sont malvoyants (ils représentent le 79% des inscrits, alors que 16% sont aveugles et 5% souffrent d'un autre handicap).

Seuls 2% des usagers lisent l'écriture braille.

La bibliothèque envoie des livres sonores dans tout le territoire helvétique et exceptionnellement à l'étranger (39 utilisateurs).

Répartition par canton:

Vaud	550 abonnés
Genève	184
Neuchâtel	158
Fribourg	69
Valais	63
Berne	59
Jura	31
Zürich	17
Bâle	16
Tessin	11
Argovie	2
Grisons	2
Lucerne	2
Soleure	2
Appenzell	1
Saint-Gall	1
Abonnés en Suisse	1'168
en France	29
dans d'autres pays	10

La bibliothèque sonore reçoit de nombreux témoignages de ses abonnés, en voici un exemple.

JEAN-PIERRE PRADERVAND
1680 DONATYRE
TEL. 037/731677
le 24 mars 1991

Lausanne, le 24 mars 1991

A la Fondation Laurent Bernet,

Il y a deux ans bientôt que mes yeux m'ont partiellement abandonné. Partiellement, car j'ai gardé la faculté de la vue périphérique. Mais pour la lecture -et j'ai toujours été un lecteur passionné- c'est fini.

J'écoute beaucoup la radio, ma femme me lit "L'Express" et les journaux. Et grâce à Dieu, j'ai mes cassettes, vos cassettes.

Je suis entrain de "lire" "Les versets sataniques". Il y a un mois j'ai fait un voyage dans une vieille deux-chevaux brinquebalante en écoutant le dernier Goncourt. Puis, il y a eu le discours de Vaclav Havel, prononcé par l'un de ses amis à la Foire du livre de Francfort: "Le pouvoir des mots". C'est au nom de ce pouvoir des mots que je voudrais exprimer ma profonde gratitude aux lectrices et aux lecteurs de la Fondation Laurent Bernet et à tous ceux qui contribuent à son bon fonctionnement.

Jean-Pierre Pradervand



" DONNEURS DE VOIX "

C'est grâce à l'investissement d'une centaine de lecteurs bénévoles que la Bibliothèque sonore peut atteindre son but.

Certains lecteurs lisent à haute voix, chez eux, depuis bientôt 15 ans. Il y a de véritables "marathoniens de la lecture" qui enregistrent un livre par semaine!... La moyenne est établie à trois livres par an.

En proposant des ouvrages qu'ils ont aimés ou qu'ils souhaitent lire, les lecteurs participent souvent au choix des titres inscrits au catalogue.

La bibliothèque fournit les cassettes (C 90) et, après entente entre les animateurs et le "donneur de voix", prête le livre.

Pour une lecture conforme, certains ouvrages, tels les titres demandés par des élèves ou des étudiants, exigent des connaissances spécifiques. Lors de leur enregistrement, la bibliothèque a alors recours aux services d'étudiants qui sont rétribués à cet effet.

C'est avec grand plaisir que la bibliothèque accueille un nouveau "donneur de voix". Celui-ci doit fournir un enregistrement d'environ 10 minutes et reçoit les "directives aux lecteurs" où se trouvent rédigés certains conseils techniques et des normes à respecter lors de la lecture. Les collaborateurs de la bibliothèque restent à son entière disposition pour tout renseignement.

ENREGISTREMENTS

Les cassettes enregistrées par un lecteur constituent un original. Celui-ci est conservé à la bibliothèque. Uniquement

ses copies sont destinées au prêt.

Un effort particulier est entrepris pour obtenir une qualité de son satisfaisante. C' est dans ce but qu'a été créé le poste de responsable technique.

De même, un studio d'enregistrement a été acquis, offrant ainsi, à ceux qui le désirent la possibilité d'enregistrer dans d'excellentes conditions.

P R E S E N T A T I O N D E S " L I V R E S S O N O R E S "

Une cassette C 90 contient, en moyenne, l'enregistrement de 40 pages imprimées. En principe, un "livre sonore" fait six à huit cassettes.

Cependant, il y a beaucoup d'exceptions... La palme du volume revient au "Victor Hugo" d'Alain Decaux qui a nécessité l'emploi de 38 cassettes!

Sur chaque cassette destinée au prêt, les éléments nécessaires à son identification sont inscrits: auteur, numéro d'inventaire, place de la cassette dans le livre (sur la première cassette un "1" y figure, etc.). Ces numéros sont également signalés en braille.

Le nom et l'adresse de la bibliothèque sont imprimés sur la face A. La dernière cassette du livre porte clairement écrit le mot "fin".

Une fois équipées, les cassettes sont placées dans un ordre spécifique à l'intérieur d'un étui en plastique jaune de 15 X 21 cm.

Sur un de ses côtés figure l'adresse de la bibliothèque. Lors du

prêt une carte avec l'adresse du destinataire y est simplement superposée.

L'autre face indique les caractéristiques du livre: auteur, titre, nombre de cassettes, "donneur de voix", indice CDU (classification décimale universelle) s'il y en a. Elle porte également le code barre qui facilite les opérations relatives au prêt informatisé.

Enfin, le dos de l'étui présente la cote et le numéro de registre. Il permet ainsi une intercalation rapide dans les rayons. S'il s'agit d'un roman, dans le but de signaler la tendance de l'ouvrage, un carré de couleur peut y être collé (carré gris = roman historique, rose = roman sentimental, etc.)

Sur les originaux se trouvent également les inscriptions nécessaires (auteur, titre, lecteur, numéro de la cassette, nombre total des cassettes constituant le livre). Ses cassettes portent écrites sur chaque face la mention des pages qui y ont été enregistrées.



C L A S S E M E N T D A N S L E S R A Y O N S

Comme dans une bibliothèque traditionnelle le classement est alphabétique pour les romans et établi selon la CDU (table proposée par "J'organise ma bibliothèque") pour les documentaires.

T I T R E S P R O P O S E S

E T A T D U F O N D S

Enregistrements à fin 1990: 5'376 titres soit 6'729 exemplaires
Acquis en 1990: 438 titres soit 1'205 exemplaires

	<u>TOTAL</u>	<u>ACQUISITIONS 1990</u>
<u>ADULTES</u>	6'371 exemplaires	1'174 exemplaires
- Ouvrages d'imagination:	4'158 exemplaires	810 exemplaires
Romans	81%	82%
Romans policiers	11%	14%
Romans de science-fiction	1%	1%
Nouvelles	7%	3%
- Documentaires:	2'213 exemplaires	364 exemplaires
Généralités	1%	1%
Philosophies	4%	3%
Religions	3%	3%
Sciences sociales	16%	16%
Sciences pures et naturelles	5%	7%
Sciences appliquées	7%	12%
Arts et sports	11%	12%
Littératures	17%	16%
Géographie et histoire	36%	30%
<u>ENFANTS</u>	358 exemplaires	31 exemplaires
- Ouvrages d'imagination:	343 exemplaires	21 exemplaires
- Documentaires:	15 exemplaires	10 exemplaires

Au 31 décembre 1990, le catalogue de la bibliothèque, annonçait 6'729 "livres sonores".

Comme celui de toute bibliothèque de lecture publique, le fonds de la Bibliothèque sonore dévoile plusieurs facettes: il veut avant tout distraire mais peut également informer et instruire.

Il se constitue essentiellement d'ouvrages écrits ou traduits en français.

Pour répondre à l'attente de ses abonnés, la bibliothèque s'efforce de proposer livres d'actualité et best-sellers peu de temps après leur parution. Ainsi, a-t-il à peine fallu trois semaines pour enregistrer le dernier Goncourt.

Toute demande d'enregistrement faite par un abonné est prise en considération. Ce service a notamment facilité la scolarité et les études de jeunes handicapés.

L'accroissement annuel peut être considéré comme faible... A cet égard, il convient de ne pas négliger les difficultés inhérentes à cette bibliothèque: lectures de bénévoles, problèmes techniques d'enregistrement, dans ces conditions espérer proposer l'ensemble de la parution francophone paraît utopique.

PROVENANCE DES OUVRAGES

Le budget d'achat des livres est extrêmement limité. La grande majorité des titres proposés aux "donneurs de voix" sont prêtés par la BPT (Bibliothèque pour tous). Quelques éditeurs et diffuseurs soutiennent également l'effort de la Bibliothèque sonore en mettant à sa disposition des livres neufs ou destinés au pilon.

C A T A L O G U E S

Grâce à l'informatique la bibliothèque dispose de catalogues imprimés, régulièrement mis à jour.

Les abonnés sont invités à acheter le(s) catalogue(s) de leur choix. Ainsi, ils peuvent établir une liste des titres qu'ils désirent écouter. Lors du prêt, cette liste est consultée par les bibliothécaires.

Les catalogues à disposition sont les suivants:

destinés aux adultes

- Auteurs titres anonymes des romans
nouvelles
romans policiers
romans de science-fiction
- CDU des documentaires
biographies
- Alphabétique des matières

destiné aux enfants

- Auteurs titres anonymes des romans et CDU des documentaires

En outre, il est évident que les bibliothécaires disposent de nombreuses possibilités de recherche on line (auteur, titre, matière, CDU, mot du titre, clé de collection).

Les notices sont saisies selon les règles de l'ISBD (international standard bibliographic description).

"CASSETTE LITTÉRAIRE"

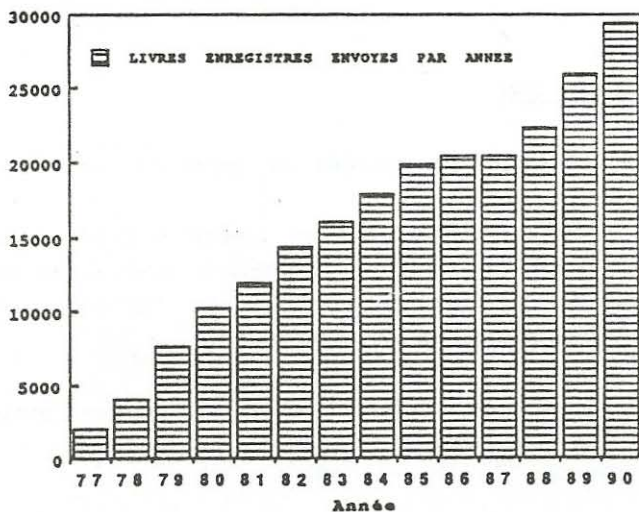
Depuis 1987, la "Cassette littéraire" propose un "tourniquet sonore" grâce auquel les auditeurs peuvent prendre connaissance d'un résumé ou d'un extrait de tous les ouvrages enregistrés.

Des biographies d'auteurs, des analyses et des critiques y sont également enregistrées.

Parallèlement à cette parution, la bibliothèque diffuse une liste imprimée des ouvrages présentés. Cette dernière permet aux abonnés d'annoncer les "nouveautés" qu'ils souhaitent recevoir: il leur suffit de cocher le(s) titre(s) désiré(s) et de retourner la liste à la bibliothèque.

"Cassette littéraire" et listes sont envoyées à tous les abonnés qui les désirent (finance d'inscription: 10 Fr. pour le catalogue enregistré, 20 Fr pour la cassette + listes) et aux lecteurs.

P R E T S



Le prêt, d'une durée d'un mois, est gratuit. La poste offre les ports.

En 1990, 29'401 livres sonores ont été prêtés, soit une augmentation de 3'407 "sorties" par rapport à l'année précédente.

Chaque abonné a ainsi écouté, en moyenne, 24 titres, chaque "livre sonore" ayant été théoriquement prêté quatre fois durant l'année.

I N F O R M A T I Q U E

C'est avec le système "Biblio 3000" que sont gérées les opérations bibliothéconomiques.

L'utilisation simultanée de ses trois écrans permet un gain de temps considérable. Ce système, très performant, donne entière satisfaction.

Par sa capacité et sa conception, il permettra, le jour où d'autres bibliothèques équipées de livres parlés envisageront l'informatisation, la création d'un réseau.

A N I M A T I O N

Des "rencontres entre abonnés et lecteurs" ont été organisées.

En avril 1990, la Bibliothèque sonore a fêté le 5000ème titre inscrit à son catalogue. Des lecteurs, abonnés et autres amis de la fondation y étaient invités. La presse, présente à la manifestation, a relaté cet événement.

Lors des visites de classe, l'enthousiasme des jeunes malvoyants pour les "livres sonores" est réjouissant.

Des institutions concernées par les services de la bibliothèque ont également été reçues.

Enfin, les "donneurs de voix" vont être invités par petits groupes. Ils auront ainsi l'occasion de comparer leurs expériences de lecteur et de prendre connaissance des possibilités offertes par le studio d'enregistrement.

D I F F U S I O N

Les ophtalmologues, des généralistes et surtout les organisations pour handicapés de la vue (ARAM, UCBA, etc.) contribuent à faire connaître la Bibliothèque sonore.

Des séances d'information destinées aux collectivités susceptibles d'être intéressées par l'action de la bibliothèque et des "journées portes ouvertes" sont régulièrement organisées.

En 1988 et 1989, la bibliothèque avait loué un stand au "Salon du livre et de la presse" à Genève. A cette occasion, elle a fait la connaissance de nouveaux "donneurs de voix". Cette expérience a également contribué à intensifier l'aide accordée par certains diffuseurs et éditeurs.

Pour des raisons de priorités financières, la bibliothèque a renoncé à y être régulièrement représentée. Elle envisage cependant d'y dresser occasionnellement un stand.

L'effort entrepris pour faire connaître la Bibliothèque sonore va être intensifié. Ainsi, un papillon présentant ses services sera très largement diffusé (dans les hôpitaux, paroisses, bibliothèques, services sociaux, etc.).

Il devrait permettre d'atteindre des abonnés potentiels et de trouver de nouveaux lecteurs.

L' A V E N I R

La bibliothèque entend intensifier l'importance de son apport et faire bénéficier un maximum d'handicapés et de personnes âgées de ses services.

Elle souhaite également établir une collaboration avec un plus grand nombre d'institutions romandes (EMS, hôpitaux, etc.).

Paradoxalement la Fondation Laurent Bernet s'appauvrit en se développant. Pour maintenir son taux de croissance, elle a besoin d'un support financier fixe plus conséquent.

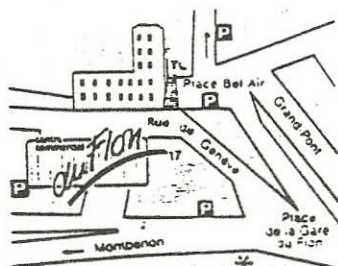
La Bibliothèque sonore se réjouit d'accueillir de nouveaux lecteurs qui contribueront à renforcer le lien qu'elle assure entre le monde de l'imprimé et ceux qui se trouvent dans l'incapacité physique de l'aborder.

Lina Baumgartner

BIBLIOTHÈQUE SONORE

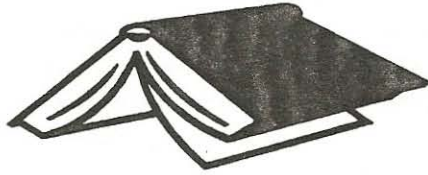
FONDATION LAURENT BERNET

Centre commercial du Flon
Rue de Genève 17 (Bâtiment FMT)
1003 LAUSANNE
Tél. 021/23 16 47
CCP 10-9508-4



Place Bel Air
Trolleybus N°: 1-2-4-5-7-8-9-18-19

* Métro
Ouchy
Gare CFF



LECTURE A DOMICILE

— BIBLIOTHEQUE DE SIERRE —

La lecture est un plaisir et un enrichissement que nous partageons tous !
La bibliothèque publique permet à chacun l'accès à un vaste choix de lectures.
Malheureusement, pour nombre de personnes venir à la bibliothèque n'est pas
ou plus possible.

Dans une étude intitulée : "Groupes sociaux défavorisés, lecture et bibliothèque en Valais romand", Madame Rosemarie Fournier évoque, entre autres, la solution d'un service à domicile. Suite à divers entretiens avec Madame Fournier, nous avons décidé de lancer à Sierre une expérience-pilote de "lecture à domicile".

Dans le domaine social, Sierre dispose à travers son Centre-Médico-Social, d'un outil performant, notamment au niveau du maintien à domicile (soins infirmiers, aides de ménage, transports, repas à domicile etc.). Le Centre collabore avec la fondation Pro Socio, qui gère le travail de nombreux bénévoles. C'est en tenant compte de cet environnement qu'a été conçu notre nouveau service.

Le "nerf de la guerre" c'est-à-dire le budget de base étant à disposition grâce à la Commune de Sierre, le Kiwanis-club et la Migros, nous nous sommes

lancés dans la réalisation du projet.

- Les Publics-cible. Le public que nous souhaitons atteindre est en premier lieu celui des personnes âgées ne pouvant plus se déplacer à la bibliothèque, mais également les personnes handicapées, les lecteurs immobilisés provisoirement suite à un accident ou une maladie.

- Les Fonds. Deux possibilités s'offrent à nous, soit nous créons un fond spécifique "lecture à domicile", soit nous intégrons ce fond à l'ensemble de la bibliothèque. Pour des raisons de meilleure utilisation des ouvrages, il nous semble évident de choisir la deuxième solution. Le lecteur à domicile dispose donc :

- de tous les ouvrages courants de la bibliothèque
- des lectures adaptées
 - ouvrages en grands caractères, imprimés spécialement pour les mal-voyants et signalés par l'étiquette



LV

(large vision)

- ouvrages de l'édition courante mais dont la typographie est jugée plus lisible, ouvrages signalés par l'étiquette



GV

(grande vision)

Ces deux catégories d'ouvrages sont aussi très demandées par les lecteurs qui fréquentent la bibliothèque et souffrent d'une baisse de vision le plus souvent due à l'âge.

- des cassettes audio ou disques compacts de musique
 - des livres cassettes
 - des livres en français facile
- Organisation du Service. Nous travaillons en collaboration avec Pro Socio et ses bénévoles, c'est pourquoi nous avons choisi un service très personnalisé. En effet, la personne qui est à domicile et souhaite obtenir de la lecture se signale en téléphonant soit à la bibliothèque, soit à Pro Socio, une fiche est remplie à son nom avec des informations pratiques et le genre de lecture souhaitée. Une bénévole est désignée qui se chargera

toujours de la même personne et qui fera le lien lecteur-bibliothèque, selon une périodicité à définir entre le lecteur et la bénévole.

- Personnel. Les bénévoles du Service à domicile ont suivi une formation dispensée par la bibliothèque (connaissance de la bibliothèque, des fonds à disposition, des recherches etc.) et par Pro Socio (relations, aides sociales etc.).
- Publicité - information. Pour se faire connaître le service dispose d'un logo et d'un dépliant informatif. D'autre part, Pro Socio et le Centre-Médico-Social sont un canal privilégié pour l'information puisque, par ses Services, nous pouvons atteindre beaucoup de personnes immobilisées à domicile.

Lors de l'inauguration du service, la presse et les médias nous ont également réservé un bon écho.

L'information aux lecteurs se fait :

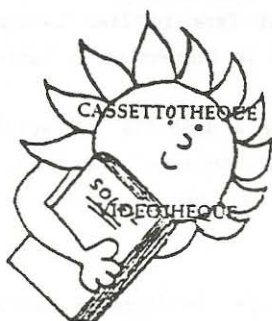
- par le contact personnel, la bénévole par la discussion arrive à bien connaître les goûts de son lecteur.
- par les listes de nouveautés publiées tous les mois.
- par les listes spéciales, selon les demandes des lecteurs (biographies, religion etc.).

Inauguré en septembre 1990, ce service n'est pas le seul de son genre. Dans les pays anglo-saxons, toutes les bibliothèques publiques offrent cette prestation. En Suisse, Genève dispose depuis de nombreuses années d'un service à domicile dont s'occupe Madame Senuci.

L'expérience de Sierre montre que, même une bibliothèque moyenne ou petite, sans investissements trop lourds peut mettre sur pied un tel service.

Le lecteur à domicile attend bien-sûr de la lecture, mais souvent il y a également de sa part une autre demande, un contact, une personne avec qui parler, échanger, s'informer. La bénévole aura le temps de s'arrêter, de prendre un café, éventuellement de faire la lecture. Le rôle du bibliothécaire est de choisir et d'acheter les ouvrages et les cassettes, et de conseiller, d'informer la bénévole lors de ses visites à la bibliothèque.

BIBLIOTHEQUE



BIBLIOTHEQUE

SOLEIL :

GENEVE

La Bibliothèque Soleil est un lieu unique en Europe qui met à disposition de tous les informations réunies par des médecins, des praticiens, des éducateurs et des ex-malades qui témoignent de la diversité des expériences dans la maladie, la guérison et la santé.

Car la santé représente une préoccupation de plus en plus grande dans notre société (coût de la maladie, maladies dites incurables, assurances, etc.). Partout, de nouvelles formes de médecines apparaissent en réponses aux besoins que la médecine traditionnelle n'a pas toujours pleinement satisfaits. Les rapports entre malades et thérapeutes évoluent peu à peu vers une plus grande responsabilité de la santé de chacun. C'est ainsi qu'à la Bibliothèque Soleil, aucune école de pensée n'est exclue, de la médecine conventionnelle à la médecine holistique, des traditions occidentales aux pratiques orientales, de la sagesse ancienne aux acquis les plus récents de la science.

Cette bibliothèque est née voici une quinzaine d'années. Elle a traversé plusieurs phases : d'abord privée et gratuite, elle est ensuite devenue publique et payante, alors qu'une bibliothécaire professionnelle avait engagé ses capacités et son temps afin de classer ce lieu selon la CDU.

Aujourd'hui, il y a près de dix mille livres en rayon, compte tenu qu'environ 500 nouveaux titres sont acquis chaque année. Des cassettes audio de conférences, musiques de détente et de relaxation guidées sont à disposition, ainsi qu'une centaine de cassettes vidéo qui traitent des sujets suivants : alimentation, médecines naturelles, maternité et petite enfance, cancer, sida, humour, expériences de santé, philosophie de la mort, etc.

Les domaines proposés sont vastes : acupunture, alimentation, santé et hygiène, naturopathie, homéopathie, obstétrique, pédiatrie, psychologie, pédagogie, philosophie, religion, ésotérisme, développement personnel, méditation, yoga, arts martiaux, réincarnation, communication spirituelle, astrologie, médecine, cancer, géobiologie, horticulture, humour, biographie, etc. Les langues principales sont le français et l'anglais.

La Bibliothèque Soleil a permis à des milliers d'individus de découvrir des moyens précieux pour changer leurs habitudes et atteindre leurs buts : santé, joie de vivre, créativité et harmonie.

Aujourd'hui, la Fondation Soleil n'est plus à même de subvenir à ses besoins et les cotisations des membres ne suffisent pas à couvrir les charges, comme l'achat régulier de nouveautés, le loyer et l'entretien de la maison, les salaires et les frais divers. C'est pourquoi, depuis fin septembre 1990, divers appels ont été lancés afin de trouver des soutiens financiers et de parvenir à une structure auto-suffisante. L'intérêt, le désir de partager et de soutenir sont bienvenus par l'équipe de la bibliothèque qui actuellement fonctionne avec trois personnes à temps partiel et quelques bénévoles.

Une caution de Fr. 100.- est demandée pendant le temps de l'abonnement.

La carte classique : la carte jaune est de Fr. 150.- annuel et permet l'emprunt de 4 livres, 2 cassettes audio pour une durée d'un mois, et 1 cassette vidéo pour une durée d'une semaine. La carte lilas permet le même nombre d'emprunts pour Fr. 20.- annuel, mais il est demandé mensuellement Fr. 5.- de taxe par livre ou cassette, et Fr. 10.- par cassette vidéo. Cette carte est destinée à des lecteurs moins assidus.

Une carte demi-journalière de Fr. 5.- est disponible pour la consultation, pour visionner une vidéo, écouter des cassettes audio ou étudier les planches d'anatomie ou le squelette. Signalons le prêt par correspondance qui permet aux personnes handicapées ou habitant hors de Genève d'utiliser les services de la bibliothèque.

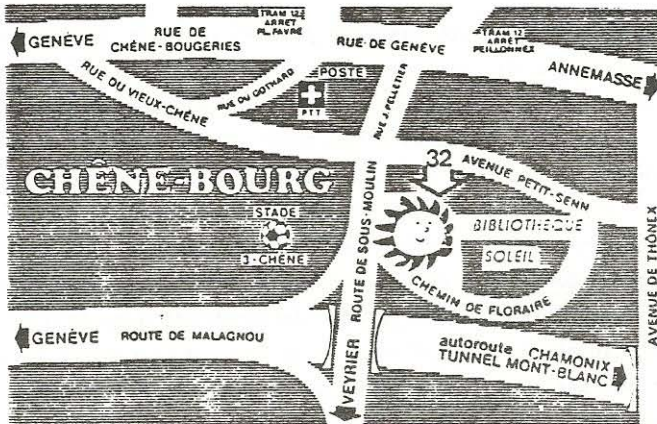
Une librairie est installée dans les locaux, vous y trouverez les livres des Editions Vivez Soleil, et d'autres éditions, des cassettes de musiques et de conférences, de l'encens, des dodécaèdres, etc.

L'équipe de la Bibliothèque Soleil s'engage à tout mettre en oeuvre pour sauvegarder cette source de santé et de joie de vivre. Pour manifester votre soutien, participez à ses efforts, soit en venant personnellement visiter la bibliothèque, soit en versant un don au CCP No 12-172-9 SBS en faveur de l'Association Soleil, compte No D4-105.973.0 (association sans but lucratif qui gère la Bibliothèque Soleil).

Nous nous réjouissons de vous rencontrer !

BIBLIOTHEQUE SOLEIL
32, AVENUE PETIT-SENN
CH - 1225 CHENE-BOURG/GENEVE
Tél. (022) 49.24.66

Parking / Tram 12 arrêt Peillonnex



DU MARDI AU VENDREDI 10h -13h et 15h -18h30
SAMEDI 10h -13h ▲ MERCREDI 15H - 20H

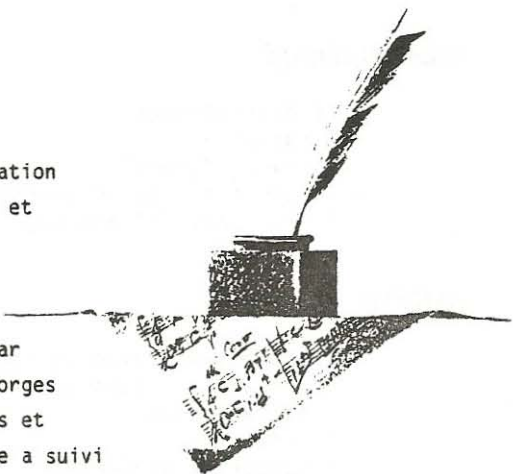
MOZART, UN MONTAGE AUDIO-VISUEL

En 1989, les Journées d'Arole (Association romande de littérature pour l'Enfance et la Jeunesse) présentaient en clôture un montage audio-visuel tiré du livre **MOZART** paru à la Joie de Lire. Cet ouvrage pour la jeunesse, écrit par Christophe Gallaz est illustré par Georges Lemoine a reçu depuis des distinctions et cela n'a pas été un hasard. Sa facture a suivi un chemin original puisque les illustrations ont précédé le texte par le hasard d'une aventure éditoriale mouvementée. Et cela se sent à la lecture, ne serait-ce que parce que le texte et les images se partagent rigoureusement l'espace en parts égales.

Les illustrations de Lemoine, empreintes de symboles, de détails signifiants, sensibles à l'intériorité du musicien pourraient se laisser contempler sans l'accompagnement de mots, simplement en diffusant leur propre atmosphère, comme l'évocation d'une histoire à chaque fois recommencée sous un angle différent.

L'écriture de Christophe Gallaz exploite la piste suggérée par l'image et la développe pour elle-même, en parallèle. Mais ce qui frappe le plus dans ce texte, c'est l'emploi du "je". Mozart, outre-tombe, outre-temps, raconte sa vie et se raconte entre génie et doute, entre brillance et détresse, entre liberté et solitude, guidé par sa seule passion, fidèle, la musique. Une émotion subtile, en mode majeur, émane de ces pages et trouve son apothéose dans l'ultime et profond message qu'il vaut la peine de découvrir.

En cette année **Mozart**, la mise en son et en musique de ce livre par Arole et le département audio-visuel de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, paraissait toute indiquée. Ce montage est désormais louable par tout un chacun disposant d'un matériel de projection simple. Plaisant autant aux adultes qu'aux enfants, il se prête à divers buts : animer une assemblée, introduire ou compléter la vie de ce grand musicien, proposer autre chose pour fêter un anniversaire, par exemple, se faire plaisir tout simplement, etc.



FICHE TECHNIQUE

- 74 diapositives
- 1 cassette
- 1 livre "Mozart"
- 1 conducteur de projection
- durée : env. 17 minutes

MATERIEL NECESSAIRE

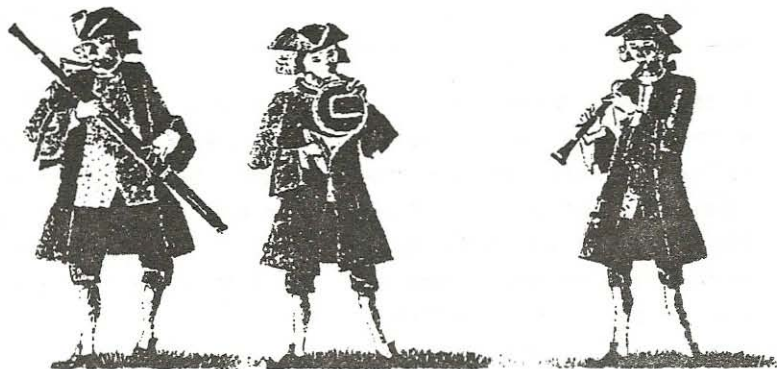
- 1 projecteur (avec chargeur rond pour passer le tout sans interruption)
- 1 magnétophone
- 1 écran
- 1 support à projecteur
- + (en cas de public nombreux) 1 ampli et 2 hauts-parleurs

LOCATION

Fr. 40.- pour une semaine, y compris un livre "Mozart" que vous pourrez conserver (nombre de projections illimité)

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATION

Marie-Claire Henry
2043 BOUDEVILLIERS
tél. 038/57.26.12



LE BIBLIOTHECAIRE DANS L'OEIL DU COLLEGIEN : ENQUETE

Depuis quelques années, les responsables de la sélection à l'Ecole de Bibliothécaires de Genève (EBG) désormais Ecole Supérieure d'Information Documentaire (E.S.I.D.) constataient une baisse sensible du nombre de candidats ainsi qu'une sur-représentation des "littéraires" au détriment des "scientifiques". Paradoxalement, la profession de bibliothécaire, en pleine mutation a de plus en plus recours aux techniques.

Afin d'essayer d'ouvrir des pistes de réflexion et trouver des arguments pour inciter les collégiens à embrasser la profession, l'E.S.I.D. nous a chargé d'étudier cette question dans le cadre de notre travail de diplôme.

Le travail a été dirigé par Mme Jacqueline Deschamps avec l'aide de M. Etienne Christe responsable du Centre de Recherche Sociale (CERES), dans le cadre de l'Institut d'Etudes Sociales.

Cette recherche a été conduite sur la base d'un questionnaire distribué à environ 800 élèves de 1ère, 3ème et 4ème année des collèges Calvin, De Staël, Rousseau et de l'ESC Malagnou, durant le mois d'octobre 1990.

Ce questionnaire comporte 32 items, qui ne peuvent bien évidemment pas faire ici l'objet de résultats détaillés. Rétrospectivement et en tenant compte des différents biais possibles, certaines questions semblent d'ailleurs n'apporter que peu d'éléments supplémentaires à notre recherche.

Le questionnaire est centré autour de 4 thèmes :

- le lecteur : ses habitudes de lecture
- la bibliothèque : sa fréquentation
- le bibliothécaire : son image
- la profession : son prestige social



421 questionnaires nous sont parvenus, ce qui représente un taux global de réponse de plus de 50 %.

Examinons plus en détail quelques résultats qui nous paraissent significatifs.

"Lorsque tu vas dans une bibliothèque, trouves-tu tout ce que tu cherches ?"

70% (10,1% : toujours, 59,8% : souvent) des collégiens disent trouver presque toujours seuls ce qu'ils recherchent, alors qu'un tiers avoue ne trouver que "parfois" et même "jamais" (27,4% et 2,8%).

"Sinon lorsque tu ne trouves pas ce que tu recherches, t'adresses-tu au bibliothécaire ?"

Le bibliothécaire est souvent sollicité lors d'une recherche. Si un collégien ne trouve pas sa documentation, il lui reste toujours la possibilité de faire appel au bibliothécaire et visiblement 70% le font.

Par contre 22% n'osent pas s'adresser aux bibliothécaires.

En ce qui concerne le lecteur et ses habitudes de lecture il apparaît que les collégiens quelle que soit leur section fréquentent une bibliothèque que ce soit pour emprunter des livres, travailler ou rencontrer des amis.

Les collégiens ont une conception très scolaire de la bibliothèque dont ils s'accommodent plutôt bien, un fonctionnement différent ne leur venant pas souvent à l'esprit.

"En général est-il difficile d'aborder un bibliothécaire ?"

22% s'adressent peu ou pas du tout aux bibliothécaires et 6% trouvent qu'il est difficile de le faire. En revanche 60% des collégiens sont satisfaits de leurs contacts avec eux. Notons également que 36% des collégiens avouent que cela dépend de la personnalité du bibliothécaire.

"En général, les bibliothécaires sont-ils plutôt : disponibles, désagréables, intimidants, ouverts, inabordables, aimables."

La grande majorité des collégiens s'estime satisfaite de l'attitude des bibliothécaires qu'ils trouvent disponibles (65,1%), aimables (56,6%) et ouverts (55,6%).

Néanmoins un petit pourcentage les trouve désagréables (12,6%), intimidants (8,1%) et parfois inabordables (5,2%) : les bibliothécaires semblent parfois trop pressés, trop occupés et même donner l'impression qu'on les dérange.

"Parmi ces 10 portraits, choisis-en 3 qui pourraient représenter un/une bibliothécaire"



Les portraits féminins arrivent en tête. Le portrait le plus souvent choisi est le H (17,6%), une femme à l'allure jeune et dynamique. Il est suivi de très près par le F (16%), une jeune femme plutôt réservée, puis le J (12,8%) une jeune femme "bon chic bon genre".

Signalons quand-même le portrait B en quatrième position... la vieille dame avec chignon et lunettes existerait toujours...

"Donne-moi 5 qualités indispensables au bibliothécaire idéal"

Le classement final ou les qualités qui reviennent le plus souvent sont les suivantes :

Sympathique (83,1 %), disponible (65,4%), compréhensif (46,6%). Viennent ensuite bon conseiller (30,2%), cultivé (28,5%), dynamique (19,6%). Et a un très faible pourcentage ordré (11,6%), amour du métier (10,9%) et autoritaire (2,1%).

En résumé, nous pouvons donc dire que si à première vue ces résultats semblent globalement satisfaisants, il faut cependant être prudent. Car si nous allons un peu plus loin dans l'étude de ces chiffres, nous pouvons noter une certaine fragilité dans ce portrait brossé par les collégiens.

S'il est positif de constater une régression des portraits de bibliothécaires présentés comme des vieux mesieurs grincheux ou alors de vieilles dames parées de l'éternel "chignon-lunettes", ces clichés ne sont cependant pas complètement dépassés, et ont tendance à refaire très vite surface lorsqu'un élève est confronté à l'attitude plus ou moins hostile d'un bibliothécaire.

Ce serait donc la personnalité du bibliothécaire plutôt que ses compétences intellectuelles qui vont influencer l'opinion des élèves.

Il tient en effet sa reconnaissance auprès des collégiens non pas de ses qualités de conservateur, ni d'organisateur des collections mais de ses capacités à se rendre utile.

Si autrefois l'ordre était considéré comme une attitude professionnelle primordiale, aujourd'hui il semble qu'un nouveau modèle de compétences se basant sur les capacités relationnelles et d'initiatives du bibliothécaire tende à se diffuser. Le bibliothécaire actuel s'intéresse davantage au public qu'au livre.

Nous rejoignons ici l'opinion des collégiens qui tout en demandant au bibliothécaire des qualités avant tout humaines (disponibilité, amabilité...) souhaiteraient avoir affaire à des personnes capables de les renseigner et donc d'être intellectuellement compétentes.

Il faut toutefois être prudent et ne pas se limiter à donner du bibliothécaire l'image de quelqu'un de "sympa et débrouillard", sans prendre en compte ses qualifications et son niveau d'études.

Tout en considérant le bibliothécaire comme un médiateur, ayant des aptitudes pour les contacts humains, il faut donner de notre métier l'image d'un spécialiste de l'information, en démontrant ses compétences et la pluridisciplinarité de son savoir.

La représentation sociale de la profession nous paraît significative d'une profession jouissant d'un statut peu élevé.

"Selon toi quelle/s est/sont la/les section/s qui prépare/nt le mieux à la profession de bibliothécaire ?"

Les collégiens à une majorité de près de 60% considèrent que c'est un métier avant tout destiné aux branches plutôt littéraires. La section scientifique arrive en dernier lieu (13,1%).

Lesquelles de ces matières font partie du programme de l'E.S.I.D ?

Le trio de tête est le suivant : littérature - classement - français

Les bibliothécaires sont donc perçus en premier lieu comme des littéraires qui tout en approfondissant leurs connaissances grâce à la lecture, apprennent à classer.

"Selon toi, quelles sont les 3 tâches principales d'un/une bibliothécaire ?"

Selon les collégiens, la tâche principale du bibliothécaire est de renseigner (89,6%), puis ensuite lire (51,8%) et cataloguer (35,4%).

"Parmi les lieux suivants (une école, une université, un musée, une étude d'avocat, une entreprise, une organisation internat., un centre de loisirs) où peut travailler un bibliothécaire ? "

Pour les collégiens le bibliothécaire travaille avant tout en école (94,4%) et en université (93,3%). Arrivent ensuite le centre de loisirs (63,4%), l'organisation internationale (39,9%), le musée (32,5%), l'étude d'avocat (12,1%), l'entreprise (11,9%) et la banque (2,2%).

Il est surprenant de voir que les collégiens considèrent le centre de loisirs comme un lieu potentiel de travail pour un bibliothécaire alors qu'il n'existe pas de bibliothèque associée à un tel lieu à Genève.

"A ton avis, le métier de bibliothécaire est : correctement payé et intéressant, peu payé mais intéressant, correctement payé mais limité, peu payé et limité ?"

La moitié des collégiens interrogés estime que la profession est peu payée mais néanmoins intéressante. L'autre moitié hésite entre correctement payée et intéressante ou correctement payée et limitée. 10 % estiment que c'est un métier limité et peu payé.

"Crois-tu que la profession de bibliothécaire soit un métier d'avenir ?"

Les collégiens à une très faible majorité ne pensent pas que ce soit un métier d'avenir. Nous pouvons distinguer un très faible écart entre les réponses "plutôt d'accord" et "plutôt pas d'accord" (38,9% contre 42,6%), mais la balance pencherait plutôt du côté négatif.

"A ton avis, le métier de bibliothécaire offre-t-il : de nombreux débouchés, de très nombreux débouchés, pas beaucoup de débouchés, aucun débouché?"

Ici les réponses sont nettes : plus de 75% des élèves considèrent qu'il n'y a pas ou peu de débouchés dans cette profession.

Vu de l'intérieur il est indéniable que notre métier évolue et a des perspectives d'avenir de plus en plus importantes.

Mais vu de l'extérieur qu'en est-il ?

Les collégiens ont une vision très superficielle et traditionnelle des métiers de l'information.

On remarque une certaine difficulté à définir le champ d'activité du BDA.

Les tâches comme le prêt, le rangement parce qu'elles sont visibles, perceptibles aux lecteurs, semblent être les seules et uniques occupations du bibliothécaire.

Les métiers de l'information demandent d'acquérir de nombreuses connaissances en bibliothéconomie, psychologie, gestion informatique...

La polyvalence des savoirs et des compétences des bibliothécaires ainsi que les domaines d'exercices sont un atout à mettre en valeur. Or bien souvent, le grand public, parce qu'il connaît mal notre travail et parce qu'il se perd dans notre pluridisciplinarité n'arrive pas à définir notre métier et le déconsidère.

D'autres facteurs interviennent dans cette dévalorisation de la profession tels que sa forte féminisation...

Il est encore d'actualité de constater que les métiers où l'on retrouve le plus fort taux de féminisation sont souvent mal reconnus et mal rémunérés (par exemple, les professions sociales, la santé, le secrétariat...).

Le salaire d'un métier est également un élément déterminant quant à son attrait chez les jeunes.

Tous ces facteurs conduisent donc à une méconnaissance et un désintérêt des jeunes envers notre métier.

On peut mesurer ainsi les idées fausses ou approximatives qui doivent être modifiées au cours des séances d'information.

Il est également important de continuer notre effort de protection de la profession, de son statut et ainsi de la faire connaître et reconnaître par tous.

Catherine Pesenti - Corinne Rod



6ème Salon du livre de jeunesse de Montreuil

Pendant cinq jours à Montreuil a eu lieu la sixième édition du salon du livre pour la jeunesse.

Il a réuni sous un immense chapiteau, bibliothécaires, libraires, enseignants, éditeurs; la Mairie et la Bibliothèque de Montreuil se sont également jointes à cette manifestation.

Le thème retenu cette année est l'avenir et constitue aux yeux des organisateurs un pari dans ce monde bouleversé... Les enfants d'aujourd'hui feront le monde de demain et le livre est porteur et acteur de réflexions auxquelles chacun devrait pouvoir être associé.

C'est ainsi qu'à Montreuil, les participants ont pu suivre un parcours inventé par un décorateur de théâtre qui a imaginé "des îles de lecture" où la lecture est abordée de manière originale. Ces îles, au milieu des stands des éditeurs, abritent des mini-expositions, des livres à feuilletter et des animations avec des comédiens. Chaque île développe le thème choisi cette année :

"Dans dix ans... l'an 2000"

"Mars pour demain"

"La machine à explorer le temps"

"La Renaissance, un nouveau regard sur la science et le monde"

"Humour et utopie dans le livre de jeunesse".

Les éditeurs rivalisent d'imagination en organisant des jeux, des rallyes, des remises de prix, des lectures, des radio-croquets, des rencontres et des signatures avec les auteurs et les illustrateurs.

Présentations de nouvelles collections, de jeunes éditeurs, expositions d'illustrateurs complètent l'ensemble des animations de ce salon.

Les principales écoles artistiques exposent les travaux des étudiants des départements d'illustration du livre de jeunesse : Ecoles de Strasbourg, de Bologne, de Londres, de Prague et de Cologne.

Nous avons noté au cours de nos visites successives l'enthousiasme et le dynamisme du public, enfants et adultes, qui semblent communiquer la même ferveur face aux livres et aux animations. L'enfant-lecteur est roi et le livre - conformément aux buts que se sont fixés les organisateurs de ce salon - véhicule un ensemble de réflexions. Ainsi, le thème de l'avenir est particulièrement riche et ouvert puisqu'il permet à chacun lors des diverses animations de mesurer les enjeux du 21e s., enjeux

scientifiques, politiques, technologiques, culturels, le destin des 6 milliards d'êtres humains que nous serons. Plus que jamais, le livre et la lecture paraissent essentiels à la réflexion et aux interrogations par l'appropriation personnelle des connaissances qu'ils permettent et les mondes imaginaires qu'ils ouvrent.

Le Sixième salon de Montreuil a également mis en place une exposition exhaustive de l'illustrateur alsacien Tomi UNGERER. L'oeuvre superbe de ce dessinateur est particulièrement bien mise en valeur par de gigantesques panneaux de toutes formes sur lesquelles sont exposés les illustrations originales. Nous avons admiré un travail de plusieurs années dans des domaines très différents : le livre de jeunesse certes, mais encore le livre satirique et érotique.

A la suite de ces expositions, une série de conférences étaient organisées sous le thème générique : Regards sur le livre pour la jeunesse aujourd'hui. Ces exposés relatent la situation du livre, de l'édition et des bibliothèques dans différents pays.

Ces regards "internationaux" débutent par une conférence du Dr. Carla HEIDEN, bibliothécaire et enseignante aux Etats-Unis.

Selon elle, le livre de jeunesse reflète depuis le début des années soixante la réalité de la société américaine. Les éditeurs proposent actuellement 5000 titres par an où l'on retrouve les thèmes des années nonante, thèmes communs aux pays développés : pluri-culturalisme, multi-culturalisme, différences, intégrations...

Le Dr. Carla HEIDEN fait un bilan de la lecture publique et de la profession de bibliothécaire. Bilan négatif aux Etats-Unis puisque les écoles de bibliothécaires ferment, le travail en lecture publique, et plus particulièrement dans le secteur jeunesse, est jugé dévalorisant ; il est mal vu au regard des fantastiques possibilités technologiques des réseaux de l'information. Les nouveaux diplômés privilégient dans leurs choix professionnels l'entreprise, le droit et la médecine. Les petites et moyennes bibliothèques publiques fonctionnent de plus en plus à l'aide d'un personnel non qualifié.

Pour lutter contre la paupérisation croissante que connaît la société américaine, les bibliothécaires donnent des cours aux personnels des services sociaux (crèches, hôpitaux, maisons de loisirs...) afin de sensibiliser un public qui a très peu accès à la lecture dans la vie quotidienne.

En conclusion, si l'édition de jeunesse américaine semble dynamique par le nombre de titres qu'elle propose et par la manière de poser les problèmes, qui secoue cette société aujourd'hui, le domaine de la lecture publique semble être en pleine régression et on peut parler d'un véritable déficit culturel et social.

Le deuxième exposé est dû à l'ex-ministre de la culture du Mali, M. A. KONARE. Celui-ci est actuellement éditeur au Mali et est à l'origine d'un travail destiné au développement de la lecture publique dans son pays. La population du Mali a un faible niveau d'alphabetisation et de scolarisation.

C'est un pays de tradition orale et qui n'a pas de passé éditorial. En effet, il existe très peu de livres dans les différentes langues que compte ce pays. M. KONARE a mis en place un réseau à travers le Mali afin de collecter les textes de tradition orale. Cent cinquante points de collectes, c'est-à-dire autant de bibliothèques de village où le bibliothécaire est désigné par la communauté, qui sont des centres vivants grâce auxquels les maliens peuvent accéder à leur culture. Désormais par le biais de livres simples publiés dans les différents dialectes locaux, la culture nationale se développe tout en préservant son identité.

L'orateur, enthousiaste, nous a fait partager un grand moment de lecture publique. Il est passionnant de constater que le livre constitue une dynamique d'évolution pour ce pays, en bref, une source de progrès.

L'orateur suivant, M. H. SCHNEIDER, directeur du Centre de littérature pour la jeunesse à Berlin (anciennement Berlin-Est), présente un historique de l'édition en Allemagne de l'Est depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Après la guerre, le livre de jeunesse fit partie d'un programme de rééducation démocratique de la jeunesse. Il présentait des héros positifs dans l'esprit d'améliorer le lecteur en le faisant rentrer dans le système de références de la RDA. C'est le réalisme socialiste!

Les années soixante, septante sont marquées par l'intérêt pour la période fasciste. Peu de livres d'humour ou fantastique sont édités pendant cette période. La littérature est-allemande constitue avec évidence le porte-parole du régime socialiste.

Toutefois, malgré l'absence de discours démocratique, on constate dans le livre de jeunesse, l'émergence à l'état métaphorique de questions que se posent les intellectuels est-allemands sur le régime et le pouvoir. Dès lors, le livre de jeunesse, moins considéré, est un moyen de déjouer la censure, et par là-même de transmettre des messages qu'il aurait été impossible de faire passer dans la littérature ou dans la presse destinées aux adultes. En outre, l'ex-RDA possédait bon nombre d'auteurs et d'illustrateurs de très haut niveau dont 40% des albums ont été publiés à l'étranger. Ce pays éditait 6000 titres par an!

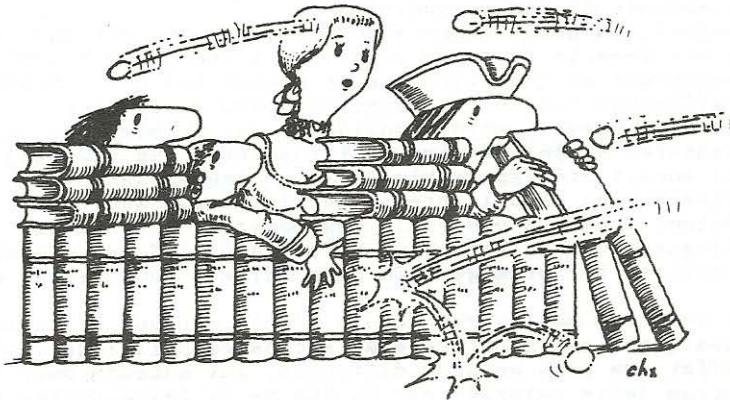
Tout cela est bouleversé depuis l'unification. La censure économique s'est substituée à la censure politique : il est en effet, de plus en plus difficile, aux auteurs pour la jeunesse jadis salariés par la RDA de se faire éditer et surtout de vivre de leur travail. L'avenir de l'édition est-allemande est gravement compromis face aux moyens et à l'organisation de l'édition de l'Allemagne occidentale.

Dans ce contexte, la situation des bibliothèques publiques n'est guère meilleure. La Constitution de la RDA prévoyait un quota important de bibliothèques en fonction du nombre d'habitants par commune. Aujourd'hui, cette Constitution est caduque et les bibliothèques ferment!

Ce programme de conférences a été très intéressant parce qu'il a rendu compte de l'état du livre et de la lecture publique dans des pays aux destins politico-économiques très différents, mais engagés à leur manière dans des actions positives afin de perpétuer le livre et la communication. On constate, malheureusement, au niveau des pays "dit développés" une dégradation de la politique culturelle et il en résulte un recul de la lecture publique dans les municipalités en proie à des difficultés d'ordre économique. Cette visite du sixième salon du livre de Montreuil a été une source d'enrichissement du point de vue de l'évolution de la littérature de jeunesse. Nous en avons conclu que cette évolution est étroitement liée aux réseaux économique et politique et le sera de plus en plus dans cette nouvelle décennie.

Au vu de ces conférences, une action comme celle entreprise au Mali apparaît exemplaire parce que menée par des moyens simples et humains, en parfaite harmonie avec les besoins de ce pays, et dans le respect de ses valeurs culturelles et sociales.

Marie-Claire MAMBOURY et Catherine POPA-ROY



CONSIDERATIONS SUR "L'AFFAIRE DES DISCOTHEQUES"

En ce début d'année, les discothèques municipales ont occupé le devant de la scène à leur corps défendant. Voici donc quelques réflexions inspirées par ces péripéties.

Avec tout d'abord une brève **présentation** de ce service à la collectivité.

La discothèque des Minoteries a ouvert ses portes en 1979, suivie six ans plus tard par celle de Vieusseux. Le principe de fonctionnement de ces institutions, rattachées aux Bibliothèques Municipales, est en gros le même que celui d'une bibliothèque. Chaque usager peut emprunter quatre disques/cassettes pour une durée de un mois, moyennant une taxe de Fr. 1.- par document.

Les possibilités de prêt offertes par les deux discothèques sont impressionnantes : près de 70'000 documents en libre accès, répartis sous forme de microsillons 33 tours, disques compacts, cassettes et, depuis une année, disques compacts vidéo. La discothèque de Vieusseux possède en outre un fonds de dossiers documentaires musicaux établis d'après le dépouillement des neuf périodiques reçus dès 1985.

Tous les genres de musique sont représentés, de la musique classique au pop-rock, en passant par la chanson, le jazz, la musique de films et le folklore, sans oublier la musique pour enfants, les bruitages ou la littérature enregistrée.

Les discothèques se révèlent également populaires. Du simple mélomane au professionnel, chacun trouve son compte à la fréquentation de ces bouillons de culture musicale.

Les quinze personnes employées dans ces services (bibliothécaires diplômés ou employés sans formation spécifique) ont en commun un goût prononcé pour la musique sous toutes ses formes. Assidues au concert, elles pratiquent parfois encore un instrument dans leurs loisirs. C'est dire la qualité du travail fourni par le personnel des discothèques, les bibliothécaires apportant en plus leur professionnalisme technique.

La situation actuelle :

La discothèque des Minoteries, asphyxiée dans ses locaux, n'a aucune perspective de déménagement dans un proche avenir. La discothèque de Vieusseux, vieille de six ans, commence également à se sentir à l'étroit. Des solutions devront donc être trouvées à relativement court terme.

La bibliothèque de la Madeleine, dans un premier temps pressentie pour accueillir la discothèque des Minoteries, est semble-t-il convoitée par un nombre respectable de personnes ou institutions. Libérée dans le courant de ce printemps grâce à l'ouverture de la nouvelle centrale des Bibliothèques Municipales, elle ne connaît pas encore sa future affectation.

Les questions :

Les discothèques de Genève sont par l'ampleur de leurs collections les plus importantes de ce type en Suisse et parmi les plus grandes d'Europe. Malgré cela, elles sont soumises à un feu de critiques venant de certains milieux, allant jusqu'à remettre en question leur existence.

En effet, la Ville traverse des moments difficiles financièrement et les tensions dues au manque d'argent mettent cruellement à nu certains vices de fonctionnement. Ainsi, il serait souhaitable qu'une nouvelle clé de répartition des tâches dévolues aux communes soit imaginée, afin que la Ville n'assume plus seule la gestion d'activités tant culturelles que sportives, par exemple.

S'il existe effectivement une ambiguïté dans l'utilisation même de la dénomination de "discothèque", d'aucuns la confondant avec ces lieux de perdition où l'on se trémousse jusqu'à l'épuisement, il est faux de croire que le problème de la reconnaissance des discothèques comme partenaires culturels peut être résolu par un changement de nom. Qu'elles soient rebaptisées phonothèques, sonothèques ou autres médiathèques, cette opération ne serait-elle pas purement illusoire, cachant les vraies questions et les malaises actuels?

L'avenir :

Il faudrait que Genève connaisse une véritable volonté politique de promouvoir les centres culturels accessibles à Monsieur et Madame Tout-le-Monde, telles les bibliothèques et discothèques publiques. Peu importe le terme retenu. Soit dit en passant, "discothèque" représente l'appellation la plus adéquate pour ce genre d'activité. Une bonne campagne d'information pourrait grandement contribuer à la juste compréhension de cette notion.

A ce titre, une revalorisation de la mission même des discothèques est nécessaire. Il n'est en effet pas rare d'entendre des réflexions de ce style : "Moi, si je veux un disque, je me l'achète". Ou encore "A quoi servent les discothèques, puisqu'il y les walkmans?"

A l'heure où ces lignes sont écrites, le nom du futur conseiller administratif chargé du dicastère de la culture n'est pas encore connu. Quel(le) qu'il(elle) soit, nous espérons qu'il(elle) saura instaurer un climat de communication apte à favoriser le développement dynamique de ce département.

Si, au contraire, le nouveau gouvernement décidait de considérer les bibliothèques et discothèques en parents pauvres d'une culture déjà passablement attaquée de tous bords, il irait à l'encontre des désirs d'une partie non négligeable de la population genevoise.

En effet, la demande du public est là. Sinon, comment expliquer l'incroyable essor des discothèques (30'000 usagers et non loin de 200'000 prêts annuels) et la rapidité avec laquelle les pétitionnaires du mois de février ont recueilli leurs 8'000 signatures pour le maintien des discothèques?

L'affluence certains soirs et la courbe ascendante de leur fréquentation sont également la preuve de la renommée des discothèques. Il serait d'ailleurs souhaitable que leurs détracteurs se forment une opinion sur leur mission par une visite et la rencontre de leur personnel; toute cette affaire est le fruit d'un regrettable manque d'information.

Cette lacune comblée, peut-être pourrons-nous alors assister à la création d'autres discothèques plutôt que de lutter pour leur survie?

Enfin, je ne voudrais pas clore cet article sans adresser, au nom de tous mes collègues, mes plus chaleureux remerciements à l'AGBD pour son soutien dans les moments pénibles que nous venons de vivre.

Marie-Noëlle MAURIS
Responsable de la Discothèque de Vieusseux



La Bibliographie genevoise, 1989

En novembre dernier, M. Giroud annonçait dans *Hors-Texte* la parution imminente de la *Bibliographie genevoise 1989*, première de son espèce, co-éditée par la Bibliothèque publique et universitaire et la Société d'Histoire et d'Archéologie. C'est maintenant chose faite, et nous avons en mains un important instrument de travail, dont la mise en page et la typographie, proches de celle de la *Bibliographie du droit suisse* (éditée par Maja Kurer-Kaufmann et Gabriel Frossard chez Helbing & Lichtenhahn), sont agréables à l'oeil. Vous lirez ici les premières appréciations non pas d'une spécialiste, mais d'une utilisatrice qui, de par sa formation, est plus particulièrement intéressée par les publications portant sur l'histoire de Genève.

Pour avoir une idée de la classification adoptée, reportez-vous immédiatement à la table des matières, en début de volume. Y sont énumérées toutes les rubriques, y compris les rubriques "vides", c'est-à-dire celles dans lesquelles aucune publication n'a été recensée. L'absence de renvoi à une page du volume les distingue des autres. Les notices, toutes numérotées, sont si besoin est accompagnées d'une très brève explication, lorsque le titre ne révèle rien du contenu de l'imprimé, par exemple. Pour une recherche plus pointue, l'on se reportera à l'index des auteurs et à l'index des matières.

Ah ! la classification... Une telle entreprise pose le problème inextricable de l'indexation-matières, domaine dans lequel il est si difficile de faire abstraction de sa formation, de ses intérêts, de sa subjectivité. Les auteurs en sont bien conscients. Comment contenter tout le monde ? Chaque lecteur chaussant ses lunettes de spécialiste trouvera des critiques à formuler, critiques qui auront davantage trait à ses propres attentes insatisfaites qu'à l'économie générale de l'ouvrage.

Les chevilles ouvrières de la Bibliographie annoncent dans l'avant-propos qu'elles ont opté pour la répétition des notices d'ouvrages traitant de plusieurs matières, plutôt que pour les renvois. Cette répétition n'est toutefois pas systématique. Aussi, une rubrique aussi généraliste que "Histoire" pose problème. Un article sur les moulins au XVI^e siècle figure sous Economie et transports/énergie, mais n'est pas répété sous histoire. Vous trouverez un article sur les Halles du XVI^e au XVII^e siècle sous Monographies/quartiers, rues etc., et deux fois sous Economie et transports (généralités et douanes, mais pas commerce). S'ils sont discutables, ces choix sont inhérents à l'exercice. En revanche, je regrette qu'un recueil aussi important que le volume de mélanges d'histoire économique offerts au professeur Anne-Marie Pluz ne figure, pour la notice générale, que sous Economie et pas sous Histoire. Dans la Bibliographie du droit suisse, l'histoire ne constitue pas un chapitre en elle-même; la dimension historique figure en tête dans toutes les rubriques.

On comprendra donc que, pour attrayante qu'elle soit, la classification ne dispensera pas du dépouillement entier de la Bibliographie genevoise, si l'on est historien, du moins. Et, après tout, c'est très bien ainsi. Il faut passer par là pour découvrir la richesse des publications ayant Genève et les Genevois pour objet.

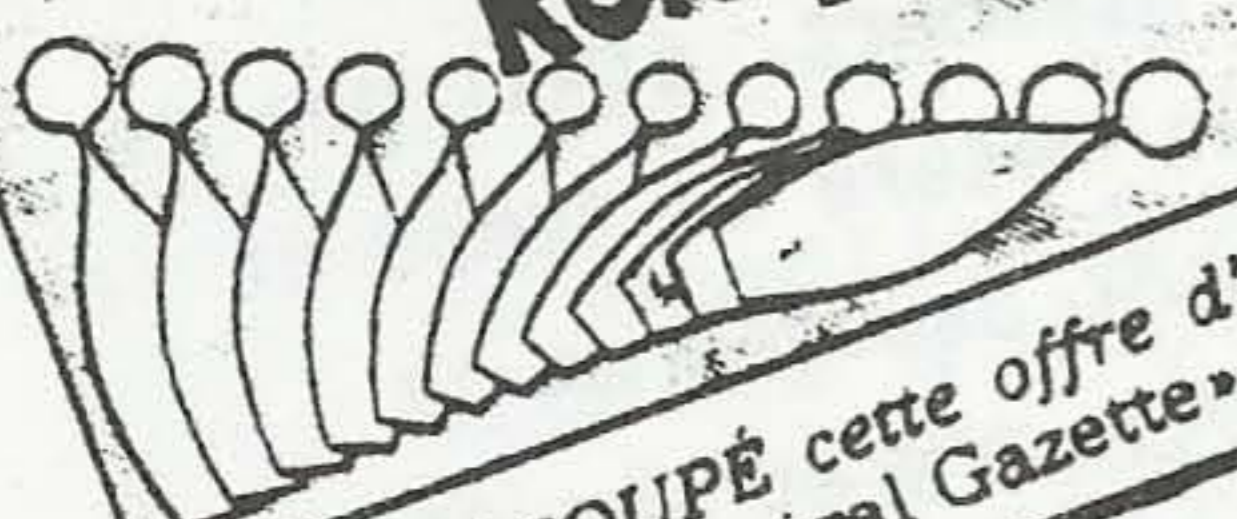
Que ces quelques réserves ne découragent pas les auteurs, tel n'est pas leur but. Il est indiscutable que l'outil informatique et le travail collectif des nombreuses institutions qui sont partie prenante ont produit ici un beau fruit.

Barbara Roth

LE MUSEE DES HORREURS... !

12.2.91

Le Renquilleur



A DÉCOUPÉ cette offre d'emploi dans « Liberal Gazette »...


Le Parti cherche
DOCUMENTALISTE/ARCHIVISTE
sachant lire et écrire, spécialisé(e) dans le découpage et le classement.
Horaire très partiel, mais si possible régulier.
Sans rémunération.

En lisant les deux premières lignes, on se demande à quoi sert le vénérable André Gautier, que ses pairs ont amicalement nommé « l'archive ».

A la troisième ligne, on constate que le parti a toujours de folles exigences.

A la cinquième, on constate qu'il pourrait aussi engager un correcteur.

La sixième ligne révèle une authentique spécialité des libéraux genevois: ils n'offrent même pas le sucre.

VILLE DE  GENEVE

cherche

secrétaire-bibliothécaire

à la Bibliothèque publique et universitaire
(promenade des Bastions)

Mission :
recataloguer des fonds anciens dans la base de données « REBUS » ; effectuer des travaux de dactylographie.

Conditions :

- posséder le CFC d'employé(e) de commerce ou un titre jugé équivalent ;
- avoir si possible une formation de bibliothécaire ou une expérience des bibliothèques.

Les candidat(e)s, de nationalité suisse, sont prié(e)s de présenter leurs offres sur la formule « demande d'emploi » à disposition à l'Office du personnel, 2, cour Saint-Pierre où elles devront être adressées (Case postale 983 - 1211 Genève 3) accompagnées de copies de certificats, jusqu'au 5 novembre 1990.

18-1575

ALLO, BIBLIO, ECHOS...

Cadeau royal

Les livres d'André CHAVANNE, ancien conseiller d'Etat genevois récemment décédé, viennent d'être légués par sa veuve et sa fille à la Fondation Bodmer. Quelque 4000 ouvrages, dont 1200 anciens, constituent cette collection. On y trouve principalement les oeuvres complètes de François Rabelais et celles de Blaise Pascal; cette collection compte entre autre les "Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie" de Jean d'Alembert, ainsi que de nombreux livres de philosophie et sur l'histoire de la mesure du temps et de la montre. Les bibliothèques universitaires étant plutôt pauvres en ce domaine, la collection d'André CHAVANNE offre aux chercheurs et aux étudiants tout le matériel nécessaire aux travaux de thèses.

La Bibliotheca Bodmeriana à Cologne fête également à sa manière le 700e anniversaire de la Confédération en présentant jusqu'à la fin de l'année une exposition intitulée "L'autre Suisse : ses écrivains, ses savants - rêves, visions, utopies".

Bibliothèque monacale

Après avoir inauguré, voilà plus d'une année, un nouvel orgue dans la chapelle des étudiants, l'Association des amis du couvent d'Einsiedeln entend poursuivre son action. En effet lors de son assemblée générale tenue en avril dernier, la société a annoncé qu'elle souhaitait maintenant assainir et restaurer la bibliothèque du couvent.

Le profil du lecteur

La société DG Marketing vient de réaliser une "photographie" du lecteur romand, qui demeure l'un des plus fidèles en Europe aux médias écrits. Globalement, les journaux ont plutôt bonne presse auprès de leurs lecteurs; on note même un attachement certain pour les titres dits régionaux. Si 33% des personnes interrogées ne font guère de remarques, 30% trouvent qu'il y a trop de publicité, 22% regrettent qu'il n'y ait pas assez de photographies originales et 15% souhaiteraient une meilleure qualité d'impression. Si le Romand lit volontiers plus d'un quotidien, il a plutôt tendance à survoler les pages, ne prenant le temps de lire à fond que 4 à 5 articles dans les meilleurs cas. Cette étude tendrait à démontrer que le journal est d'abord un vecteur d'ancrage dans le cadre de vie (local, cantonal) plutôt que dans le style de vie ou une catégorie sociale. Le Romand aimerait bien voir l'ailleurs et les mutations de notre temps à travers un point de référence solide, quitte à demander à ses pages favorites un effort supplémentaire de travail et d'imagination.

Nouvelles des librairies genevoises

La plus célèbre des librairies genevoises a fermé pour toujours. Fondée en 1857, la librairie GEORG a vibré au rythme de la vie genevoise. Au plus fort de son histoire, elle employait 40 personnes, réalisait un chiffre d'affaires de 6 millions de francs et gérait un stock de 50'000 livres ! Après plusieurs décennies sans problème, GEORG traverse sa première crise au début des années septante. Dès lors la librairie ne retrouvera jamais plus son top niveau. Elle rencontre, en plus de la concurrence des grandes surfaces, de nombreux problèmes de gestion dans la succession de plusieurs propriétaires qui la conduiront à sa perte.

D'ici fin mars 1992, la librairie NAVILLE devra quitter ses locaux de la rue Lévrier. La cinquantaine d'employés administratifs devraient pouvoir rejoindre les bureaux de la Praille. Par contre côté librairie, il paraît quasi-impossible de retrouver une arcade aussi vaste et bien située ! Une situation qui provoque la plus grande inquiétude au sein des libraires concernés.

Monsieur P. MERZ informe les intéressés qu'il a remis dès le 1er mai dernier son fonds de commerce de librairie "SPORT ET NATURE" 9, place Grenus à la société CINELAND, qui continuera l'exploitation d'une librairie à l'enseigne "CINELAND". P. MERTZ continue ses activités à la librairie "ELLIPSE" 14, rue Rousseau.

Virage difficile

L'Office du livre fribourgeois (OLF) vit des moments pénibles. Au 1er juillet prochain les éditeurs Albin Michel, Laffont et Calman-Lévy, entre-autres, ainsi que Le Seuil diffuseront leurs livres par le biais d'une nouvelle société installée à Genève, SERIDIS. La raison de ces départs serait due à la mainmise du groupe français Hachette sur l'OLF, ce qui aurait pour conséquence une perte de chiffre d'affaires estimée à 6 millions de francs (-10%). Il faut rappeler qu'en Suisse romande, deux sociétés régissent la distribution de livres : l'O.L.F et Diffulivre, toutes deux sociétés contrôlées par Hachette qui dispose ainsi d'un monopole. (Lire aussi l'Hebdo no 18 du 2.5.91).

Salon du livre 1991

La 5e édition du Salon international du livre et de la presse de Genève, qui a eu lieu du 1er au 5 mai dernier, a réalisé le meilleur score depuis sa création. Ce sont en effet 123'000 visiteurs qui ont fréquenté ce temple éphémère de l'imprimé. La plupart des stands ont été assaillis par un public curieux... et acheteur !

La dynastie Gallimard

C'est à Gaston Gallimard, dont le fils Claude s'est éteint en mai à l'âge de 77 ans, que l'on doit d'avoir créé avec André Gide la Nouvelle revue française (NRF) en 1911 et d'avoir publié les plus grands noms de la littérature française. Claude est entré dans cette affaire de famille en 1936 et il a repris la direction en 1977. La maison Gallimard compte un somptueux catalogue qui comprend 16'000 titres et 17 prix Nobel. Elle organise une fête en septembre prochain pour ses 80 ans.

Travail de titan

Depuis février dernier, un travail de "recolement", ce qui signifie un inventaire très poussé des stocks, a été entrepris à la Bibliothèque nationale de Paris. Cette tâche de longue haleine va mobiliser 137 étudiants pendant 4 ans, opération préalable au déménagement des collections vers le nouveau site de la Bibliothèque de France. On estime cette collection à 9 millions de livres et à plus d'un million de périodiques.

Littérature africaine

Afin de permettre l'accès à des ouvrages qu'une diffusion malaisée ou quasi inexistante empêche le particulier de découvrir, la Bibliothèque cantonale universitaire de Lausanne et la Déclaration de Berne viennent de co-éditer une brochure concernant la littérature africaine francophone. Leur voeu est "que cet ouvrage favorise l'accès à une littérature mal connue, héritière souvent d'une tradition orale qui lui confère une richesse d'expression et une liberté de ton que tant d'autres littératures ont perdus depuis longtemps". Cette démarche permet également de mieux connaître d'autres mondes qui partagent notre langue. Depuis un certain temps déjà, la BCU crée, petit à petit, dans ses collections un centre d'excellence en matière de Tiers monde. Cette brochure, très attrayante et joliment illustrée, comporte 200 suggestions de lecture classées par pays, comprenant la référence complète du livre, sa localisation dans les bibliothèques de Suisse romande, ainsi qu'un résumé de l'oeuvre. De plus on trouve des cartes permettant de situer chaque pays sur le continent africain, et un index commenté des auteurs comprenant des renseignements biographiques, sans oublier une bibliographie sur le sujet.

Réf. : "La littérature africaine francophone : 200 suggestions de lecture". - Lausanne : BCU : Déclaration de Berne, 1991. - 98 p.

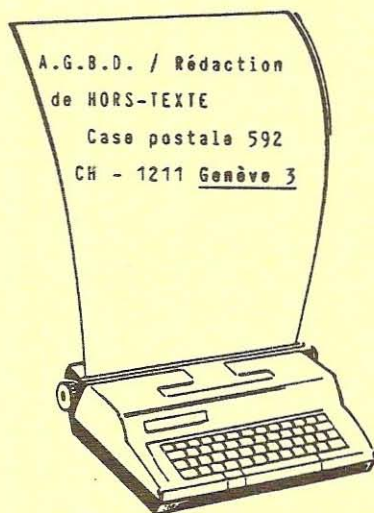
M.-C. H.

Hors-Texte est le bulletin d'information de l'Association genevoise des bibliothécaires diplômés (AGBD). Il est envoyé gratuitement trois fois l'an (mars, juin et novembre) à tous les membres de l'AGBD. Les personnes non membres ou les organismes peuvent s'y abonner au prix de Fr 15. - l'an.

Le Comité de rédaction est composé de :

Joëlle ANGELOZ, Fabienne BURG, Marie-Christine HUBER et Christine ROCH.

Adresse :



ATTENTION : Délai de remise des articles pour le prochain numéro : 30 septembre 1991.

Afin de pouvoir vous envoyer HORS-TEXTE comme prévu, nous vous demandons de respecter ce délai.

Merci d'avance !

SOMMAIRE

Ce qu'ils ont dit	2
Le mot de la Présidente	3
Résultats de l'enquête réalisée auprès des membres AGBD	5
Assemblée générale 1991 de l'ABS	7
L'Association des bibliothèques internationales...	8
Conseil de l'Europe et bibliothèques	13
La base de données RP	16
Microlinx	22
Inauguration de la Bibliothèque de la Cité	24
Bibliothèque sonore de Lausanne	29
Lecture à domicile - Bibliothèque de Sierre	45
La Bibliothèque soleil de Genève	48
Mozart, un montage audio-visuel	51
Le bibliothécaire dans l'oeil du collégien	53
6ème Salon du livre de jeunesse de Montreuil	59
Considérations sur "l'affaire des discothèques"	63
La bibliographie genevoise 1989	66
Le musée des horreurs	67
Allo, biblio, échos...	68

Couverture : avec l'aimable autorisation de PECUB

Imprimé par l'association TRAJETS

Genève